
JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(23^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 21 octobre 1992



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. RAYMOND FORNI

1. **Loi de finances pour 1993.** - Suite de la discussion générale d'un projet de loi (p. 4021).

MM. Augustin Bonrepaux,
Léonce Deprez,
Alain Bonnet,
Patrick Ollier,
Jean-Pierre Bouquet.

Suspension et reprise de la séance (p. 4027).

MM. Jean Ueberschlag,
François Hollande,
Gérard Bapt,

MM. Maurice Ligot, Alain Richard, rapporteur général de la commission des finances ;
Alain Rodet,
Jean de Lipkowski,

Mme Martine Daugreilh, MM. Jean Ueberschlag, le rapporteur général ;

M. Jean-Paul Fuchs,

M. Martin Malvy, ministre du budget.

Renvoi de la suite de la discussion générale à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 4042).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. RAYMOND FORNI,
vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1993

Suite de la discussion générale d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1993 (nos 2931, 2945).

Hier soir, l'Assemblée a continué d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Monsieur le président, monsieur le ministre du budget, mes chers collègues, quand l'on examine objectivement et globalement le projet de budget qui nous est proposé, quand on tient compte à la fois de l'augmentation des dépenses dans les domaines prioritaires et de la poursuite de la réduction des prélèvements obligatoires, le niveau du déficit prévu se révèle indispensable et l'équilibre raisonnable.

La diminution des prélèvements obligatoires engagée depuis 1988 se poursuit. Ces derniers seront ramenés à 43,3 p. 100 du produit intérieur brut, c'est-à-dire à leur niveau le plus bas depuis dix ans après avoir atteint, rappelons-le, 44,5 p. 100 en 1987.

Le déficit budgétaire peut paraître élevé. Il ne représente pourtant que 2,2 p. 100 de notre produit intérieur brut, soit bien moins que la moyenne européenne - 4,9 p. 100.

Pourront être accrues les dépenses dans les domaines prioritaires - l'éducation, la recherche, la justice, la sécurité - et mises en œuvre des mesures de rééquilibrage et de solidarité vis-à-vis des agriculteurs et du monde rural. Je suis d'ailleurs un peu surpris que soit contesté l'effort considérable qui va être engagé à ce dernier titre.

Parfois, l'opposition juge excessives certaines de ces dépenses, mais elle n'avance guère de propositions claires pour les réduire ; c'est ainsi que celles qui visent les crédits pour l'éducation nationale - c'est ce que proposait hier soir M. Devedjian -, se retourneraient encore une fois contre les zones les plus défavorisées, les zones rurales, en provoquant à coup sûr la disparition encore plus rapide de certaines écoles.

En sens inverse, de nombreuses critiques portent sur l'insuffisance des crédits. Mais que ceux qui les expriment disent alors clairement par quel artifice ils financeront des dépenses supplémentaires en diminuant à la fois les prélèvements obligatoires et le déficit budgétaire !

Monsieur le ministre, le niveau de dépenses que vous proposez constitue une progression raisonnable et indispensable pour réaliser les grands équipements, notamment les équipements routiers, le logement social, et pour assurer une meil-

leure solidarité en faveur des catégories et des zones les plus défavorisées que les restrictions préconisées par certains pénaliseraient au premier chef.

Le budget de 1993 assurera en effet une forte solidarité en faveur des zones rurales. Sur le plan fiscal, d'abord, nous allons assister, pour la troisième année consécutive, à une diminution de l'impôt foncier non bâti. Aux mesures déjà engagées l'an dernier s'ajouteront, en effet, la suppression de la part régionale de cet impôt et, sur trois ans, celle de la part départementale, soit un total 2 800 millions de francs d'allègements pour les agriculteurs, ce qui est considérable.

A ce propos, j'exprimerai tout de même deux regrets.

Le premier est que l'Etat ne prenne en charge que 2 300 millions de francs de cet allègement et laisse la différence à la charge des collectivités locales, opérant ainsi un transfert supplémentaire.

M. Alain Bonnet. C'est vrai !

M. Augustin Bonrepaux. Le second regret est que cette diminution générale de l'impôt a bénéficié à l'ensemble du foncier non bâti et aura des effets pervers pour les propriétés non exploitées.

Il faut ajouter le relèvement du plafond de déduction fiscale de 30 000 à 60 000 francs pour investissement agricole, ce qui représente un allègement fiscal de 250 millions de francs.

De son côté, le budget de l'agriculture connaîtra une progression de 6,4 p. 100, qui est bien supérieure à la moyenne. Il permettra d'accompagner la réforme de la politique agricole commune grâce à l'augmentation des crédits destinés aux troupeaux de vaches allaitantes et à l'augmentation de 11 p. 100 de l'indemnité spéciale agricole.

Je voudrais surtout souligner la création d'une prime au maintien de l'élevage extensif, qui sera de 120 francs par hectare en 1993 et atteindra 300 francs en 1995, le triplement des crédits destinés aux projets respectueux de l'environnement et l'augmentation de 25 p. 100 des crédits destinés à l'installation des jeunes.

Le dossier des retraites agricoles n'est malheureusement pas abordé, alors qu'il mérite aujourd'hui la plus grande attention.

M. Alain Bonnet. Très juste !

M. Augustin Bonrepaux. M. Alain Bonnet en parlera d'ailleurs certainement.

Il n'est plus possible d'accepter que les agriculteurs qui ont travaillé toute leur vie se retrouvent lors de leur retraite avec un revenu inférieur au revenu minimum d'insertion. Ce problème deviendra encore plus aigu avec l'institution des préretraites puisque, parvenus à l'âge de la retraite, les préretraités verront leurs revenus chuter de façon insupportable.

Dès maintenant, les plus défavorisés doivent bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une mesure appropriée pour franchir la période durant laquelle ils ne peuvent bénéficier du Fonds national de solidarité.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, soulignons la forte progression - de près de 20 p. 100 des crédits destinés aux routes et, surtout l'augmentation des moyens dévolus aux collectivités locales et au développement rural. Les dispositions de la loi sur l'administration territoriale de la République et de la loi relative à l'exercice des mandats locaux prendront leur plein effet en 1993 et les crédits corres-

pondants seront inscrits dans ce budget. En progression de 4,3 p. 100, la dotation globale de fonctionnement sera bien supérieure au taux de l'inflation. Grâce à la dotation de solidarité urbaine, cette progression sera encore accrue pour les villes défavorisées, et les communes défavorisées recevront pour la première année la majoration prévue pour tenir compte des charges de voirie et d'entretien de l'espace. Grâce à un crédit de 250 millions de francs, les communes de moins de cinq cents habitants prendront en charge les mandats de leurs élus. Enfin, la dotation de développement rural va bénéficier d'un crédit de 600 millions de francs : 240 pour les bourgs-centres et les petites villes, 360 pour les projets de développement des groupements à fiscalité propre - communautés de communes et districts à compétence économique.

Grâce à la péréquation et aux moyens nouveaux qui leur sont accordés, les collectivités rurales vont entretenir l'espace dont elles ont la charge et lancer les projets économiques conçus dans la coopération. Pour parachever cette politique, il reste cependant à améliorer la péréquation conformément aux conclusions du rapport que le Gouvernement nous a remis en juin dernier.

La mesure la plus urgente concerne certainement une correction des écarternements institués pour les communautés de villes, les communautés de communes et les zones d'activité, en tenant compte uniquement de la population des communes où sont installés les établissements dits « exceptionnels ». En effet, dans les zones rurales dépeuplées des établissements peuvent devenir « exceptionnels » alors qu'ils ont des bases de taxe professionnelle modestes du fait que la population est très faible, voire inexistante. Cette disposition conduit donc à des aberrations. La référence à la seule population de la commune d'implantation est la négation même de l'esprit de coopération ! Cela constitue un frein à l'élaboration des schémas départementaux et à l'institution de taxe professionnelle de zone d'activité. Aussi, je vous demanderai d'y apporter des corrections lorsque nous examinerons la deuxième partie du projet de loi de finances.

La progression de 23 p. 100 des crédits de l'aménagement du territoire va compléter le dispositif de rééquilibrage, notamment avec l'augmentation significative des sommes allouées au FIAT, au FIDAR et au FIAM.

En conclusion, monsieur le ministre, je dis que ce budget répondra aux priorités de notre pays et aux problèmes des zones rurales. Et je suis surpris, je le répète, que certains de ceux qui s'expriment à cette tribune puissent nier cette réalité que pour 1993, un effort budgétaire considérable est prévu en faveur du monde agricole et des zones rurales.

M. Patrick Ollier. Dans la présentation seulement !

M. Augustin Bonrepaux. L'allègement des prélèvements obligatoires va se poursuivre, notamment par l'institution d'une réduction d'impôt pour les scolarisés.

Monsieur le ministre, les dispositions que vous nous proposez justifient tout à fait le déficit budgétaire. C'est pourquoi le groupe socialiste vous apportera son soutien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Tardito. Le contraire serait surprenant !

M. le président. Je remercie M. Bonrepaux d'avoir respecté scrupuleusement son temps de parole.

La parole est à M. Léonce Deprez.

M. Léonce Deprez. Monsieur le président, monsieur le ministre, si j'interviens à cette tribune dans ce grand débat sur le projet de loi de finances pour 1993, c'est d'abord parce que je crois que c'est un devoir de le faire de la part d'un secrétaire de la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale. Cette commission, qui couvre la vie économique de notre pays et l'activité de ses différentes branches de production, est bien placée, en effet, pour juger la situation économique à partir de laquelle est élaboré le projet de budget.

Cette situation s'est aggravée ces derniers mois, et l'hypothèse de départ des recettes fiscales du projet de budget pour 1993 n'en tient pas compte : le taux prévisoirel de croissance de 2,6 p. 100 tourne le dos aux réalités vécues dans nos régions. Pour vous dire l'inquiétude des députés de cette commission, je me borne à rappeler la prévision de la Communauté européenne : moins de 2 p. 100, et je note que la crise monétaire récente affaiblit la compétitivité des produits français avec la dévaluation de la lire, de la livre, de la

peseta, monnaies de pays partenaires importants. Par rapport à l'ECU, le franc français s'est réévalué de 3 p. 100 à la suite des récentes tempêtes monétaires de cet automne.

Travaillant depuis trois ans à l'étude des questions économiques et budgétaires nationales au sein de la commission économique de l'UDF, j'ai pu mesurer à quel point il était dangereux pour un gouvernement d'annoncer un taux de croissance sans prendre des mesures de soutien qui sont d'autant plus nécessaires aujourd'hui, que, contrairement à ce qui se passait sous le gouvernement Rocard, c'est-à-dire après la période 1986-1988, le relèvement des taux d'intérêt du Deutschemark imposant le relèvement des taux d'intérêt à court terme du franc, au titre de la défense de notre monnaie, affecte terriblement la consommation et l'investissement.

Nous avons craint, avec le président de cette commission économique de l'UDF - Paul Mentré -, qu'un taux de croissance plus faible que celui qui a été retenu dans le budget de 1992 n'aboutisse à moins de recettes et à plus de déficit. C'est ce qui se passe, puisque le déficit de 1992 est le double de celui que vous aviez prévu.

Par conséquent, nous vous demandons, en dehors de tout esprit partisan, monsieur le ministre, de revoir votre copie pour 1993 en tenant compte des réalités économiques de l'heure. Et nous vous le demandons pour pouvoir mieux corriger, dès 1993, les effets de la stagnation économique dont souffrent tant de nos régions. Nous devons vous dire les réalités vécues par les députés dans leur région respective et, pour ce qui est de la mienne, le président de la commission des finances, M. Le Garrec, est bien placé pour juger.

La réalité vécue, ce n'est pas, dans de nombreuses branches professionnelles, une croissance de 2 p. 100, c'est une décroissance. Je visitais, hier mardi matin, une cimenterie du groupe Cedest dans le Pas-de-Calais. Située au départ de la chaîne des activités du bâtiment et des travaux publics, cette usine de Dannes voit en 1992 ses ventes de ciment en métropole baisser de 12 p. 100 par rapport à l'an dernier.

Monsieur le ministre, à l'heure où vous présentez ce projet de budget, et avec la claire conscience qu'un président de commission du plan au conseil région Nord-Pas-de-Calais doit avoir des problèmes économiques, je vous dis : attention, nous sommes entrés dans la récession, nous la vivons dans un certain nombre de régions ! La Fédération nationale du bâtiment, devant le constat du minimum historique des mises en chantier en 1992, vient de vous le faire comprendre en prévoyant la disparition de 50 000 emplois en 1993. C'est donc grave et c'est pourquoi, le bâtiment étant une des activités de base commandant l'équilibre économique et social de nombre de nos départements, je vous demanderai, en défendant plusieurs amendements, de prendre des mesures plus incitatives pour relancer ce secteur et rétablir la confiance envers les placements de l'épargne dans la pierre.

La nouvelle secrétaire générale de la CFDT, que j'entendais ce matin même à la radio, soulignait que les mesures de relance de l'économie n'étaient pas assez « ciblées »,...

M. Jean Le Garrec, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Bonne référence !

M. Léonce Deprez. ... et je dis la même chose.

Elle est grave aussi la récession que subissent certaines activités industrielles en raison de la chute des capacités financières de nos exploitants agricoles. Les licenciements dans les entreprises de fabrication de matériels agricoles provoquent le désarroi dans nos régions rurales où ces entreprises étaient un pilier de la vie économique.

M. Alain Bonnet. C'est vrai !

M. Léonce Deprez. Ce projet de budget pour 1993 doit apporter une réponse très lisible aux paysans pour corriger les effets désastreux, sur leur moral, de la réforme de la politique agricole commune.

L'expression de la solidarité nationale à leur égard doit porter sur l'évolution des productions liées aux 15 p. 100 de jachères afin de permettre, grâce à des plans pluriannuels, de convertir leurs productions alimentaires en productions agro-industrielles à vocation énergétique.

M. le président. Il vous faut conclure, mon cher collègue.

M. Léonce Deprez. La situation est grave aussi dans l'industrie hôtelière, et je me dois de le souligner ici, compte tenu des responsabilités que j'exerce dans la vie touristique. Elle impose la conjugaison des efforts en provenance du sec-

teur public et du secteur privé. La chute de son chiffre d'affaires enregistrée depuis deux ans nécessite l'allègement des charges d'emprunts. Les investissements dans l'hôtellerie et le tourisme sont lourds, rentables seulement à long terme et l'Etat doit davantage tenir compte du gisement d'emplois qu'ils représentent et des excédents de devises qu'ils apportent à la balance commerciale.

Je n'ai pris l'exemple que de trois branches de notre vie économique et je conclus, monsieur le président, pour souligner que nous sommes passés d'une croissance molle à un début de récession.

Une vérité apparaît essentielle dans tous les domaines de la vie économique : il ne peut y avoir de croissance économique, donc de progrès de l'emploi, de progrès de la productivité et de progrès social sans reprise de l'investissement.

La politique nationale doit d'abord tendre à inciter les entreprises, les collectivités, les citoyens à investir. Or, sur la base 100 en 1980, les Allemands sont passés à un investissement de 177 en 1991, les Anglais à 200, la France à 130. L'investissement industriel a reculé en France de 9 p. 100 en 1991 et on annonce un nouveau recul de 8 p. 100 en 1992. Nous ne pouvons continuer dans cette voie.

Le projet de budget pour 1993 ne pouvant rétablir la confiance, nous ne pouvons l'approuver. Parce que je suis de ceux qui ont dit « oui » au traité d'union européenne, je dis aujourd'hui « non » au Gouvernement face au budget qu'il nous présente. Et à entendre hier soir non seulement mes collègues des groupes RPR et UDC, mais aussi M. Brard au nom du groupe communiste, il me paraissait que nous étions majoritaires à dire « non ».

Le groupe UDF pense également que le Président de la République, à la veille de l'ouverture du marché unique européen, devrait tenir compte de la gravité de notre situation économique et en tirer les conclusions qui s'imposent pour ne plus laisser la France en attente. En attente d'une autre politique et d'une majorité pour la conduire dans la durée nécessaire, comme le disait dimanche Valéry Giscard d'Estaing.

A l'occasion du débat sur cette loi de finances pour 1993, monsieur le ministre, l'Assemblée nationale ne peut-elle, en toute démocratie, vous demander de transmettre ce message au Président de la République ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Mes chers collègues, il ne sert à rien d'annoncer votre conclusion si elle ne doit survenir que dix minutes après, et j'exagère à peine !

Mme Martine Daugreilh. C'est une facette de l'art oratoire ! (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Bonnet.

M. Alain Bonnet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le cadre de la discussion générale de cette loi de finances pour 1993, je veux intervenir sur un sujet qui intéresse de très nombreux collègues. Il faut réparer certaines injustices sociales. L'exemple du sort réservé aux retraités agricoles illustre bien cette nécessité.

M. Guy Bêche. Bon sujet !

M. Alain Bonnet. En 1981, les pouvoirs publics avaient promis 80 p. 100 du SMIC à cette importante catégorie sociale. Depuis des années nous évoquons ce sujet. J'ai pu obtenir, non sans mal, la création d'un groupe d'études consacré à ce problème dans le courant de cette année, grâce au président Forni qui est chargé des groupes d'études.

M. Guy Bêche. Merci, monsieur le président !

M. Alain Bonnet. Tous les groupes politiques y ont adhéré. Plus de cent quinze députés en font partie. Nous avons auditionné les grandes organisations agricoles, saisi le nouveau ministre de l'agriculture, qui a la charge du dossier, et le nouveau ministre du budget qui, lorsqu'il était député, adhérait à notre groupe d'études.

Nous avons voté, en 1988, le dispositif du revenu minimum d'insertion, et c'était une bonne mesure. Mais nos agriculteurs ne comprennent plus que les femmes d'exploitants agricoles à la retraite et les veuves des agriculteurs ne touchent que 1 300 francs par mois, les agriculteurs retraités ne recevant eux-mêmes que 1 700 francs, c'est-à-dire beaucoup moins que les RMistes qui, je m'en réjouis, ont obtenu 2 300 francs.

Nous avons voté, à la fin de 1991, et je m'en félicite également, tout le dispositif des préretraites. Les agriculteurs peuvent en bénéficier. De cinquante-cinq à soixante ans, ils touchent entre 3 000 et 4 500 francs de préretraite. A partir de soixante-cinq ans, ils ont droit à l'allocation différentielle du Fonds national de solidarité, ce qui leur permet de toucher le minimum vieillesse, soit environ 3 000 francs et, pour un couple, 4 500 francs. Entre soixante et soixante-cinq ans, les plus défavorisés, notamment les exploitants veufs ou veuves d'un chef d'exploitation sont réduits à la retraite forfaitaire, soit 1 300 francs par mois, assortis éventuellement d'une pension de réversion minime.

La mission Cottave avait déjà signalé cette injustice, mais le débat sur les retraites qui devait suivre n'est toujours pas prévu à cette session, la dernière de la législature, sauf en cas de session extraordinaire au mois de janvier.

M. Gouzes, président de la commission des lois, est intervenu lui aussi à de nombreuses reprises dans le même sens. Des collègues, comme M. Douyère et M. Bonrepaux, ont également évoqué cette grave question lors de notre rencontre, le 14 octobre, avec le nouveau président de la FNSEA, Luc Guyau, qui l'avait spontanément soulevée. Enfin, devant la commission des finances, avec l'appui du rapporteur du BAPSA, nous l'avons évoquée de nouveau.

Monsieur le ministre, vous connaissez déjà fort bien ce dossier en tant que député du Lot. Nul doute que d'ici au vote du BAPSA, vous ne trouviez une solution de nature à satisfaire cette catégorie sociale qui a tant donné dans les périodes tragiques de notre histoire et qui a contribué à développer l'agriculture au mieux des intérêts économiques du pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Patrick Ollier.

M. Patrick Ollier. Nous attendions de cette loi de finances qu'elle soit l'occasion de définir une véritable politique d'aménagement du territoire, avec de vraies ambitions pour la France rurale, et de manifester une véritable volonté de rééquilibrer le territoire. Hélas, monsieur le ministre, nous avons tout lieu d'être déçus.

Il est vrai que nous n'avons pas la même lecture du budget que certains de nos prédécesseurs. Il est vrai aussi que, compte tenu de la présentation que vous faites de celui-ci, il s'agit à l'évidence d'un budget préfectoral...

Mme Martine Daugreilh. C'est vrai !

M. Patrick Ollier. ...qui ne résiste pas à une analyse sérieuse, surtout dans le domaine du développement rural.

M. Alain Richard, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. On fait des économies !

M. Patrick Ollier. Dans ses initiatives, le Gouvernement a résolument choisi, depuis dix ans, de laisser le monde rural, telle la peau de chagrin, perdre sa substance et sa vitalité.

M. Guy Bêche. Vous voulez parler de la fuite de Jean de Gaulle vers Paris ?

M. Patrick Ollier. Ce n'est pas une critique que je formule, c'est un constat que, dans nos campagnes, je ne suis pas le seul à dresser.

Cette absence de volonté gouvernementale pour le monde rural se traduit, tout d'abord, par des institutions paralysées : une structure gouvernementale inadaptée à la nécessaire vocation interministérielle de l'aménagement du territoire ;

Des concurrences gouvernementales entre les différents responsables, qui empêchent l'affirmation d'une politique cohérente ;

Un secrétariat d'Etat à l'aménagement du territoire, ce ministère « baladeur », qui en est à sa quatrième affectation et se trouve aujourd'hui ramené auprès du ministre de l'industrie et du commerce extérieur ;

Un secrétaire d'Etat à la ville auprès du Premier ministre, mais le développement rural rattaché seulement au ministre de l'agriculture ;

Des services administratifs sans objectifs précis qui travaillent au coup par coup, des ministères dispersés !

Où est la cohérence ? Où est l'aménagement du territoire ?

M. Alain Richard, rapporteur général. Où sont les économies demandées par le RPR ?

M. Patrick Ollier. Vous parlez hier de volonté politique alors que le Gouvernement ne procède que par coups médiatiques, coups inachevés d'ailleurs !

M. Martin Melvy, ministre du budget. Ça fait mal !

M. Alain Richard, rapporteur général. C'est sévère !

M. Patrick Ollier. En effet, nous attendons toujours les assises du monde rural, promises l'an dernier et annulées il y a cinq mois, à notre grande déception.

Dispersion aussi de l'énergie et de l'autorité entre les nouveaux pouvoirs locaux issus de la décentralisation, qui reste une œuvre inachevée, et ceux de la Commission européenne.

Enfin, absence de volonté qui se traduit par un grave désengagement budgétaire. Quelle que soit la présentation que vous en faites, les chiffres sont là. L'Etat, à chaque loi de finances, diminue systématiquement les moyens consacrés au monde rural !

M. Alain Richard, rapporteur général. Le RPR veut plus de dépenses.

M. Patrick Ollier. Vous voulez des chiffres ? En voici !

En ce qui concerne le budget de l'aménagement du territoire, M. Bonrepaux a parlé d'une augmentation de 23 p. 100.

M. Augustin Bonrepaux. C'est très positif !

M. Patrick Ollier. C'est vrai en autorisations de programme. Mais elles sont échelonnées sur plusieurs années et vous savez à l'avance que vous n'aurez pas à les honorer en crédits de paiement annuels.

M. Alain Richard, rapporteur général. Ça...

M. Didier Migaud. Vous êtes bien présomptueux !

M. Patrick Ollier. En crédits de paiement, votre budget de l'aménagement du territoire diminue de 2,85 p. 100. C'est une dépêche de l'AFP du 30 septembre 1992 qui le précise.

M. Alain Richard, rapporteur général. Ce n'est plus vrai !

M. Jean Le Garrec, président de la commission. C'était le premier « bleu » !

M. Patrick Ollier. Cela représente moins 6,6 p. 100 en francs constants. Ce même budget, en 1992 par rapport à 1991 : moins 13 p. 100. Sur deux ans, de 1991 à 1993 : moins 15,6 p. 100.

S'agissant des fonds de soutien, je m'en tiendrai également aux crédits de paiement, qui sont les moyens d'équilibrer le budget.

Pour le FIAT, la diminution par rapport à 1992 atteint 5,4 p. 100 et 30 p. 100 par rapport à 1991. Je ne pense pas que ce soit véritablement un progrès.

M. Alain Richard, rapporteur général. Vous réclamez donc de nouvelles dépenses !

M. Patrick Ollier. Pour le FIDAR, les taux sont respectivement de moins 19,5 p. 100 et de moins 23 p. 100. Et je ne parle pas du FIAM.

Tout à l'heure, quelqu'un a affirmé que le budget de l'agriculture était historique. Son augmentation atteint effectivement 3,5 p. 100. Dont acte ! Mais si on se réfère toujours à 1991, c'est une diminution de 3 p. 100 que l'on constate. Voilà la vérité des chiffres.

L'Etat aggrave systématiquement les inégalités dont est victime la France des campagnes. Au titre de la DGF, par exemple, une ville de 200 000 habitants perçoit, par habitant, une dotation deux fois et demie plus importante qu'une commune de 500 habitants, sans compter les aides conjoncturelles ou structurelles dans les zones à très forte concentration urbaine. La loi de finances, me semble-t-il, était l'occasion de compenser cette injustice. Est-ce que vous proposez des initiatives à cette fin, monsieur le ministre ? Je n'en ai pas trouvé trace.

M. le ministre du budget. Je vais demander à M. Chirac de m'aider avec la Ville de Paris !

M. Patrick Ollier. Ne vous inquiétez pas ! Avec M. Chirac, nous nous occuperons de ces problèmes dans quelques mois.

M. Augustin Bonrepaux. On vous a déjà vus à l'œuvre : quelle catastrophe !

M. Patrick Ollier. Je lui fais confiance, car lui connaît bien le monde rural. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie. Laissez M. Ollier s'exprimer !

M. Augustin Bonrepaux. Nous avons de la mémoire !

M. Patrick Ollier. J'ai conscience que mes propos vous gênent. Excusez-moi de dire la vérité !

M. Guy Bêche. e telles bêtises ne nous gênent guère !

M. Patrick Ollier. Au plan international, le Gouvernement a sacrifié les intérêts de l'agriculture française dans le cadre de la nouvelle PAC.

M. Alain Richard, rapporteur général. Vous allez sûrement la renégocier !

M. Patrick Ollier. Quant aux négociations du GATT, nous n'avons pas le sentiment que vous soyez déterminés à ne pas céder au diktat américain. J'espère d'ailleurs que, comme l'a demandé le groupe RPR, vous serez capables d'aller jusqu'au bout et d'user, si nécessaire, de notre droit de veto, en demandant l'application du compromis de Luxembourg dont le Gouvernement a reconnu la validité ici même lors du débat sur Maastricht.

M. Guy Bêche. Dans le passé, vous avez toujours cédé !

M. Patrick Ollier. De nombreux engagements pris par le Gouvernement à l'occasion du CIAT du 28 novembre 1991 ne sont toujours pas suivis d'effets. Pas plus que n'est appliquée dans sa totalité la loi « montagne », qui concerne pourtant plus de quarante départements français.

Sur le fond, vous entretenez volontairement, depuis dix ans, une opposition monde rural - monde urbain. Aujourd'hui, c'est l'explosion dans les banlieues et c'est le ras-le-bol dans les campagnes. A l'avenir, il nous faudra éviter de prolonger cet antagonisme. Aussi le groupe RPR proposera-t-il de remplacer la classification traditionnelle urbain-rural, qui me semble dépassée et source de tensions, par une classification zones à habitat concentré - zones à habitat dispersé.

M. Jean-Paul Durieux. C'est révolutionnaire !

M. Guy Bêche. Quel scoop !

M. Patrick Ollier. Car le tout forme un territoire unique que nous voulons harmonieux. Seule une véritable volonté politique peut permettre la mise en œuvre de l'aménagement du territoire, indispensable pour dynamiser le monde rural. Aujourd'hui, compte tenu de la gravité de la situation, il faut s'engager dans l'avenir avec imagination et innovation.

M. Alain Richard, rapporteur général. Cela me paraît bien parti !

M. Patrick Ollier. La loi de finances aurait pu en être le moyen, si vous l'aviez voulu.

Quatre grands objectifs doivent faire de l'aménagement du territoire la grande ambition de l'an 2000.

Premièrement, il faut relancer une planification souple, en réaffirmant la volonté d'harmonisation et d'équilibrage des territoires qui a été celle du général de Gaulle, et en saisissant l'occasion de la préparation du XI^e plan pour définir des objectifs ambitieux d'aménagement rural, susceptibles de compenser les handicaps, notamment dans les zones de montagne.

Deuxièmement, il faut faire fonctionner les institutions :

En créant un grand ministère de l'aménagement du territoire qui disposerait de moyens de coordination lui permettant d'impulser une politique volontariste et, surtout, d'avoir l'autorité pour la mettre en œuvre ;

En redonnant leur place au commissariat au plan et à la DATAR, pour qu'ils redeviennent les instruments efficaces de la volonté gouvernementale, et en créant, à côté du Conseil national des villes, un Conseil national du monde rural, indispensable à la coordination de la mise en œuvre de cette politique.

Troisièmement, il faut voter une loi d'orientation pour le développement rural. Nous ne pouvons plus continuer à aborder le monde rural par des saupoudrages et par une dispersion des efforts et des initiatives. Dans ces conditions, il faut retrouver une cohérence...

Mme Martine Daugreilh. Cela leur sera difficile !

M. Patrick Ollier. ... et mieux prendre en compte les conséquences de la décentralisation et de la politique au niveau européen. Seule une loi d'orientation peut définir une stratégie claire, préciser les objectifs du Plan, proposer des mesures concrètes en faveur du monde rural.

Enfin, il faut se donner les moyens budgétaires. Cette loi de finances est une occasion manquée, une de plus ! Là où il aurait fallu des crédits de paiement, vous multipliez les autorisations de programme pour laisser accroire que vous avez une véritable politique d'aménagement du territoire, alors que, tout le monde s'accorde à le reconnaître, vous savez pertinemment que vous ne serez plus là pour en assumer le financement.

M. Guy Bêche. Vous n'en savez rien !

M. Patrick Ollier. Ecoutez-moi, monsieur Bêche. Cela peut vous rendre service que je vous donne des idées !

En voici quelques-unes. Si nous voulons être efficaces, compte tenu de l'urgence, nous devons refuser de continuer à appliquer systématiquement la règle commune, sans tenir compte des spécificités géographiques et climatiques des zones les plus fragiles de notre territoire.

M. Alain Richard, rapporteur général. A la tête du client, alors !

M. Patrick Ollier. Non, il s'agit seulement d'adapter la réglementation et de revoir la classification en faveur des départements qui sont en cours de dévitalisation.

M. Alain Richard, rapporteur général. Quand on est député, on vote des règles !

M. Patrick Ollier. Oui, mais les règles que nous projetons sont meilleures que celles d'aujourd'hui.

M. Alain Richard, rapporteur général. Nous attendons vos propositions.

M. Patrick Ollier. Vous voulez un exemple ? Pourquoi n'avez-vous pas, dans cette loi de finances, accordé aux fonctionnaires s'installant dans les zones en voie de désertification les mêmes avantages que ceux dont bénéficient les fonctionnaires qui s'installent dans les DSQ ? Voilà une idée novatrice...

M. Alain Richard, rapporteur général. Pour faire des économies ?

M. Patrick Ollier. ... qui garantirait effectivement l'installation de fonctionnaires dans les hautes vallées montagnardes qui, aujourd'hui, ne sont malheureusement pas attractives.

Aussi le RPR propose-t-il la création d'une classification « départements en voie de dévitalisation », qui permettra d'adapter la règle commune aux situations particulières.

Nous avons d'ailleurs bien d'autres propositions qui concernent l'agriculture, les services publics, l'aménagement de l'espace, le désenclavement, les services au public, les entreprises artisanales ou l'intercommunalité. Elles feront l'objet d'amendements que je défendrai avec les députés du RPR, de l'UDF et de l'UDC, cent amendements au total qui mettront les choses au point.

M. Alain Richard, rapporteur général. Et autant de dépenses nouvelles ! Expliquez-vous avec M. Juppé !

M. Patrick Ollier. Ces amendements auront pour objet, par exemple, de limiter au plan européen les conséquences de la réforme de la PAC ; de mettre en place, à titre d'accompagnement, une politique française de réduction des charges et de modernisation ambitieuse en partenariat avec la profession ; d'adapter aux besoins locaux la polyvalence des services publics à partir de règles nationales claires et équitables ; d'étendre à l'ensemble du territoire rural les commissions pour l'amélioration des services publics créées par Jacques Chirac en 1988 dans le cadre de la loi « montagne » ; d'établir une véritable politique de scolarité en milieu rural visant au maintien des écoles, des classes et des postes d'enseignants dans les zones fragiles, notamment de montagne.

M. Augustin Bonrepaux. En réduisant les crédits de l'éducation nationale ?

M. Patrick Ollier. Autant d'amendements nécessaires parce que votre loi de finances ne répond pas, en dehors des effets d'annonce, à ces préoccupations importantes du monde rural.

M. Didier Migaud. Vous, ce sont des effets de manche !

M. Patrick Ollier. Nos amendements permettront de valoriser le capital environnement de la France rurale pour le bien de tous, acteurs et usagers ; de favoriser l'embellissement des villages, des paysages ruraux en général, et de recenser le patrimoine et les sites anciens ; d'encourager les pratiques respectueuses de l'environnement, - il ne suffit pas d'en parler, encore faut-il les mettre en pratique - ; de développer une agriculture plus biologique et plus extensive ; d'aider à un remembrement réfléchi et adapté à chaque situation locale.

M. Guy Bêche. Les départements ne servent plus à rien ?

M. Patrick Ollier. Nous souhaitons aussi consolider et développer un réseau d'infrastructures modernes ; favoriser le développement des aéroports régionaux en prévoyant leur implantation au sein de nœuds de communication routiers et ferroviaires ; compenser l'effet de concentration maximum du TGV ; moderniser les liaisons ferroviaires intrarégionales. Car le problème du désenclavement est l'un des plus graves qu'aient à vivre les zones rurales.

M. Augustin Bonrepaux. C'est vrai !

M. Patrick Ollier. D'autres amendements prévoient de réduire les tarifs des communications téléphoniques dans les zones rurales, inégalité aberrante qui ne devrait plus exister ; de supprimer les zones d'ombre dans la réception des réseaux télévisés ; de développer des moyens et des équipements adaptés permettant un égal accès à la culture ; de renforcer une stratégie partenariale de développement économique pour soutenir les entreprises artisanales ; de faciliter l'accès au crédit et de mettre en place un fonds de garantie pour le développement des entreprises en milieu rural.

M. Alain Richard, rapporteur général. Juppé va avoir une attaque !

M. Patrick Ollier. Ce débat nous donnera également l'occasion de proposer un véritable statut social et fiscal de la pluriactivité, qui est essentielle pour le maintien des populations et le développement de la vie économique dans les zones rurales.

D'autres amendements encore concernent le logement qui doit être considéré comme une composante indispensable de l'aménagement du territoire et du développement rural ; ils prévoient d'alléger les procédures d'accès au logement social dans les zones défavorisées.

Enfin, nous voulons renforcer l'objectif du développement économique et social de la coopération intercommunale et promouvoir la création de projets globaux de développement associant tous les partenaires locaux.

M. Alain Richard, rapporteur général. C'est pourquoi vous avez voté contre les communautés de communes !

M. Patrick Ollier. Monsieur le ministre, vous dont j'ai pu apprécier le sérieux à l'occasion du travail que nous avons fait ensemble dans la commission d'enquête sur la viande ovine et bovine ou dans la commission d'information sur le monde rural, vous ne pouvez pas être insensible à ce que je viens de dire, car je sais que vous partagez ces préoccupations. Vous nous l'avez montré dans les rapports que vous avez vous-même rédigés. Comme vous êtes solidaire du Gouvernement, je comprends bien votre situation...

M. Alain Richard, rapporteur général. Le problème, ce n'est pas Malvy mais Juppé !

M. Patrick Ollier. ... mais j'espère que vous aurez à cœur d'accepter certains des amendements qui vont être ainsi déposés. Le groupe du RPR a arrêté quatre-vingt-six thèmes qui servent de base à une centaine d'amendements déposés depuis hier : soixante porteront sur la première partie de la loi de finances et une quarantaine sur la deuxième partie. Nous les défendrons avec nos collègues des groupes RPR, UDF et UDC en mettant l'accent sur les mesures à prendre pour les zones rurales et les zones de montagne.

M. le président. Pouvez-vous conclure ?

M. Patrick Ollier. J'ai presque terminé, monsieur le président.

Nous avons voulu ainsi insister sur les carences de votre politique d'aménagement du territoire et les insuffisances de cette loi de finances.

M. Alain Richard, rapporteur général. Toujours des dépenses !

M. Patrick Olliar. Nous serons nombreux, au sein des trois groupes de l'opposition, à défendre ces cent amendements. A travers eux nous voulons attirer l'attention des médias et des Français sur la nécessité d'apporter de toute urgence des solutions au déséquilibre qui frappe le monde rural.

Reconquérir le territoire est notre ambition. Aménager le territoire sera un des grands défis de l'an 2000. Nous sommes prêts à l'affronter. Nous sommes prêts à affronter l'avenir avec des idées neuves et à faire de l'aménagement du territoire une des priorités de la future majorité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Bouquet.

M. Jean-Pierre Bouquet. « Quelle que soit la conjoncture, les gens auront toujours besoin de se nourrir. » Nous devons cette formule au PDG de BSN. Pleine de bon sens, elle témoigne aussi des limites de notre agro-industrie dans un contexte de nouvelle politique agricole commune.

Le budget de l'agriculture affiche une progression. Cela est particulièrement évident ; les chiffres parlent. Ainsi les crédits consacrés à l'aide aux agriculteurs augmentent de près de 18 p. 100.

M. Christian Piarret. C'est bien !

M. Jean-Pierre Bouquet. Cela permet de tenir compte des effets induits par la réforme de la politique agricole commune. Au-delà de ses conséquences directes d'ailleurs, il convient donc d'en mesurer les impacts sur l'agro-industrie.

Pour ce qui est des productions végétales, le gel des terres devrait théoriquement entraîner une baisse des quantités produites et éviter des effets de report vers d'autres cultures, donc la fragilisation de nouveaux secteurs. Il faut néanmoins être conscient de l'effet profondément déstabilisateur de cette mesure.

M. Léonce Deprez. Eh oui !

M. Jean-Pierre Bouquet. Oui, nous l'admettons, mais nous allons prendre les mesures nécessaires. Il ne s'agit pas, mon cher collègue, de pratiquer la politique de l'autruche.

Ce gel aura des conséquences non seulement sur l'emploi, mais aussi sur les équilibres financiers des agro-industries, notamment - car c'est certainement là où le problème est le plus aigu - au niveau des organismes de collecte et de stockage. A cet égard, je suggère l'extension du fonds d'allègement des charges financières et la définition de mesures de compensation afin que les éventuelles restructurations s'opèrent dans les meilleures conditions possibles.

En ce qui concerne la situation du secteur, il convient ni de sombrer dans le pessimisme ni de tomber dans un optimisme béat. Toutefois, quelques constats s'imposent.

Globalement, la situation des industries agro-alimentaires françaises peut être considérée comme bonne. Leur production a augmenté l'an passé de 2 p. 100 en volume, leur chiffre d'affaires a dépassé les 621 milliards de francs et les effectifs auraient progressé de 0,4 p. 100. Bref, l'industrie agro-alimentaire résiste mieux à la crise que les industries manufacturières. Nous ne pouvons pas ne pas en tenir compte dans le constat que nous dressons et dans notre analyse de ce qu'il convient de faire dans ce secteur.

L'examen des crédits inscrits au chapitre 61-61 pour les aides aux investissements tient compte de ce constat, puisqu'il est prévu dans le projet de budget une dotation globale de 213 millions de francs pour les crédits de politique industrielle, ce qui constitue une baisse par rapport à l'an passé. Les aides aux investissements d'origine nationale diminuent d'ailleurs depuis 1985 - il faut le savoir - tandis que les aides complémentaires attribuées par le FOEGA-orientation sont stables autour de 250 millions de francs.

Cette réduction des aides est justifiée par l'amélioration de la situation économique et financière de ce secteur pris dans son ensemble depuis 1983. On peut globalement estimer que les entreprises ont les moyens d'assurer leurs besoins de financement, notamment pour les investissements courants nécessaires à leur croissance interne et à leur modernisation. Certes des problèmes particuliers subsistent pour les PME et

PMI de ce secteur, car leurs fonds propres sont insuffisants ; toutefois il s'agit d'un constat général pour ces petites entreprises.

L'amélioration globale de la situation économique du secteur de l'agro-industrie ne doit néanmoins pas nous cacher les difficultés réelles auxquelles il se heurte. Il a des faiblesses structurelles dont l'analyse conduit les autorités françaises à définir depuis deux ans, avec les autorités européennes, des aides nationales et communautaires en faveur de secteurs définis comme prioritaires.

Ainsi des plans sectoriels ont été élaborés en 1991 pour l'attribution de ces aides, concernant des secteurs aussi divers que l'abattage, la découpe des viandes, les semences, les plants, l'horticulture, les fromages d'AOC et les produits agricoles à usage industriel.

A ce stade du développement, une relance est nécessaire. En effet, ces plans ont été arrêtés avant la réforme de la PAC, et il est évident que les conséquences de cette dernière justifient un changement d'orientation. Plus que jamais, la valorisation non-alimentaire des produits agricoles constitue une voie d'avenir. Le plan sectoriel « produits à usage industriel » mérite examen et nous attendons, monsieur le ministre, une relance et un soutien de la part du Gouvernement afin d'accompagner tous les projets en matière d'éthanol, de diester, d'isoglucose.

Au-delà des aides aux investissements, d'autres interventions méritent attention.

Je me suis livré à l'analyse générale des moyens existants et j'ai constaté que, par rapport aux années précédentes, un effort sera consenti en 1993 pour les abattoirs publics avec une dotation de 20 millions de francs. Il s'agit de tenir compte des normes communautaires auxquelles les abattoirs devront se conformer d'ici au 1^{er} janvier 1996.

Au titre des crédits déconcentrés, les dotations des fonds d'aide au conseil sont maintenus à hauteur de 34 millions. Elles permettent d'aider, de façon pertinente, les PME et PMI de ce secteur, en leur apportant conseil pour réaliser des audits, des études et embaucher des cadres de haut niveau, ce qui est important.

Un effort substantiel est également accepté au profit de la recherche. Je cite le programme Agrobio doté de 46 millions de francs pour lequel je livre une suggestion à votre appréciation, monsieur le ministre : il conviendrait de mobiliser davantage les crédits d'incitation dont dispose le ministère de la recherche sur ce type de programme en demandant un effort supplémentaire au fonds pour la recherche et la technologie. Il faut « mettre le paquet », monsieur le ministre.

J'ajoute une demande en direction de la Communauté européenne et une observation tirée du fait que la France préside actuellement aux destinées d'Eurêka. Il conviendrait de profiter de cette occasion pour fixer plus durablement, de façon plus définitive, certains crédits supplémentaires.

Je souligne également que l'agro-industrie a reçu 80 millions de francs au titre de l'aménagement du territoire.

L'augmentation des moyens impartis à ces politiques à partir du budget de cette année constitue une amélioration devant laquelle nous ne pouvons pas rester indifférents.

En revanche, demeure posée la question des crédits d'impôt recherche, laquelle est importante puisque, dès l'origine, les industries agro-alimentaires ont été éligibles au bénéfice de ces dotations. Pourtant le constat en la matière est assez mitigé.

Chaque année deux cents entreprises environ sont concernées, pour un montant de crédit d'impôt recherche de 50 millions de francs, alors que le coût de la mesure est estimé, en année pleine, à 4 milliards de francs. Cela signifie qu'à peine plus de 1 p. 100 de l'agro-industrie bénéficie de ce crédit, ce qui est peu. Un tel constat doit nous interpeller et conduire à des interventions dans ce secteur.

Les entreprises agro-alimentaires considérées comme non industrielles peuvent, elles aussi, bénéficier, depuis 1992, du crédit d'impôt recherche mais nous ne disposons pas encore des éléments d'appréciation suffisants pour l'exercice en cours.

Je ne reviendrai pas sur l'intérêt que présente pour la France la production des biocarburants. La plupart de nos collègues, en effet, en sont, semble-t-il, maintenant convaincus. A cet égard, les mesures prises par le Gouvernement dans le projet de la loi de finances en matière d'exonération de la TIPP sont bonnes. Il reste néanmoins à assurer

un débouché durable à ces productions et nous sommes favorables à l'introduction d'une obligation d'incorporation dans les carburants.

Au terme de cette revue, monsieur le ministre, une conclusion s'impose. Si la France est le premier exportateur mondial de produits agricoles transformés, ce résultat tient à la force de ses secteurs traditionnels - je veux parler plus particulièrement des vins et des alcools - et à sa réputation gastronomique. Elle a pourtant d'autres atouts que nous n'exploitons sans doute pas suffisamment. La réforme de la PAC impose des révisions. Elle doit être saisie comme une occasion pour relancer l'agro-industrie en France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vais suspendre la séance pendant quelques minutes.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix heures vingt, est reprise à dix heures trente-cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Jean Ueberschlag.

M. Jean Ueberschlag. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, trois Premiers ministres depuis 1988 et cinq budgets, tous signés par le Premier ministre actuel. Et la méthode Rocard, comme le discours fracassant de Mme Cresson, n'y ont rien changé : ce sont cinq budgets de régression, cinq budgets de faillite.

M. Alain Richard, rapporteur général. Au moins !

M. Jean Ueberschlag. Le cinquième que nous examinons aujourd'hui signe l'échec complet de la politique économique et financière conduite depuis cinq ans.

M. François Hollande. Tout en nuances !

M. Jean Ueberschlag. C'est un naufrage, monsieur le ministre, mais vous continuez à vous voiler la face.

« Inflation maîtrisée, comptes extérieurs équilibrés, croissance supérieure à celle de nos pays voisins », dites-vous,...

M. Jean-Pierre Bouquet. C'est vrai !

M. Jean Ueberschlag. ... sans ajouter que tout cela n'est fondé, bien sûr, que sur des hypothèses, vos hypothèses.

M. Alain Richard, rapporteur général. Le RPR n'est plus un groupe, c'est un chenil !

M. Jean Ueberschlag. Votre caravane finira bien par passer, monsieur Richard.

M. Alain Richard, rapporteur général. Faites attention à ne pas être dessus !

M. Jean Ueberschlag. En réalité, ce cinquième budget, si laborieusement élaboré, ne saurait camoufler l'échec complet de la politique économique et financière que vous avez conduite depuis cinq ans. Il ne fait que l'illustrer dramatiquement.

Et, pourtant, vous avez hérité d'une situation miraculeusement assainie (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) par seulement deux ans de gouvernement Chirac.

M. Jean-Pierre Bouquet. Toujours aussi nuancé !

M. Jean Ueberschlag. Parce que, délibérément ou par penchant naturel, vous avez tourné le dos aux deux priorités essentielles de l'action de Jacques Chirac - la baisse des impôts, la réduction de la dette de la France -...

M. François Hollande. Chirac lui-même ne croit plus à ce discours !

M. Jean Ueberschlag. ... vous avez relancé notre pays sur le chemin de l'échec. Cet échec c'est le vôtre, c'est l'échec socialiste. Vous n'avez même pas su profiter des rentrées fiscales supplémentaires, ...

M. Alain Richard, rapporteur général. Ah bon ?

M. Jean Ueberschlag. ... 300 milliards dus à la reprise des activités, pour maintenir l'économie de notre pays à flot ! Ainsi, en matière d'endettement, vous atteignez aujourd'hui des sommets absolus.

M. Gérard Bapt. Ah bon ?

M. Jean Ueberschlag. Oui, monsieur Bapt, avec les 200 milliards de déficit de ce budget, c'est plus de 2 000 milliards que nous aurons à rembourser, soit 100 000 francs par foyer fiscal en moyenne, plus les intérêts.

M. François Hollande. Parlez donc en anciens francs !

M. Gérard Bapt. En centimes, ça fait plus gros !

M. Jean Ueberschlag. Je comprends que les chiffres vous gênent, mais ils expriment la réalité !

M. le président. Ne vous laissez pas interrompre, monsieur Ueberschlag.

M. Ueberschlag. Cela fait 200 milliards d'intérêts à payer par an, la moitié de l'impôt sur le revenu ! Quel handicap pour toute une génération !

Pire, ...

M. Jean-Pierre Brard. Ce sera pire si vous revenez au pouvoir !

M. Jean Ueberschlag. ... la lutte contre le chômage, la volonté de donner une deuxième chance à chaque Français, ces deux priorités annoncées de façon incantatoire, Dieu le sait !...

M. Jean-Pierre Brard. Ah oui, Dieu seul le sait !

M. Jean Ueberschlag. ... par le Président de la République dans sa *Lettre aux Français* et répétées par les deux prédécesseurs de M. Bérégovoy, dans de belles envolées, sont restées des vœux pieux.

M. Gérard Bapt. Giscard ou Chirac ? Il vous faut choisir !

M. Jean Ueberschlag. Même là, surtout là, vous avez échoué.

Lutte contre le chômage, avez-vous dit. Monsieur le ministre, en manipulant les statistiques, en truquant les chiffres, en camouflant les réalités derrière des dispositions qui ne trompent personne, croyez-vous apporter la bonne réponse ? Rien n'est pire que de donner de faux espoirs aux demandeurs d'emploi. C'est pourtant ce que vous faites.

A travers une campagne d'embauches forcées, vous sollicitez actuellement à la fois les associations, les collectivités locales et les entreprises publiques pour les obliger à accueillir des chômeurs de longue durée en contrats emploi-solidarité alors qu'elles n'en ont aucun besoin.

Les PLS - plans locaux de sécurité - sont votre dernière trouvaille. Demandez donc à tous les maires ce qu'ils pensent de la pression inimaginable à laquelle les soumettent les services de l'Etat pour les obliger à souscrire des contrats destinés, par exemple, à mettre des chômeurs de longue durée à la place des policiers. Est-ce là votre réponse au chômage ? Est-ce là votre recette pour lutter contre l'insécurité ?

M. Alain Richard, rapporteur général. Vous êtes contre ?

M. Jean Ueberschlag. Oui, je suis contre, parce que c'est une fausse solution...

M. Alain Richard, rapporteur général. Le RPR est contre ?

M. Jean Ueberschlag. ... parce que c'est un trompe-l'œil, monsieur Richard !

M. Alain Richard, rapporteur général. C'est noté !

M. Jean Ueberschlag. Croyez-vous, avec une fausse solidarité et un dévoiement de la procédure, répondre à la détresse de celles et de ceux pour qui le chômage continue à rester le seul horizon ?

Monsieur le ministre, si les chômeurs ne trouvent plus de travail, c'est qu'il n'y en a pas. Ce sont les entreprises qui créent le travail. Aujourd'hui, par votre faute, par votre impéritie, elles ne peuvent plus le faire.

M. Gérard Bapt. Et votre ami Major, comment fait-il ?

M. Jean Ueberschlag. Par votre faute, messieurs les socialistes, les entreprises ont perdu leur compétitivité.

M. Jean-Pierre Bouquet. C'est pour cela que le commerce extérieur est bénéficiaire ?

M. Alain Richard, rapporteur général. C'est pour cela que la balance commerciale est positive ?

M. Jean Ueberschlag. Lorsque je vous entends dire, dans votre galimatias socialiste, que depuis dix ans vous pratiquez la « désinflation compétitive », j'ai envie de vous répondre qu'il vaudrait mieux parler en l'occurrence de compétitivité en désinflation !

M. Jean-Pierre Brard. C'est vrai !

M. Gérard Bapt. Quelle langue de bois !

M. Jean Ueberschlag. En effet, le fort taux de chômage qui pèse sur les salaires et résulte en grande partie des efforts de productivité des entreprises pour contrecarrer les charges sociales, fiscales et financières plus lourdes en France qu'ailleurs, ainsi que la faiblesse de l'investissement constituent deux handicaps notoires de la compétitivité des entreprises.

M. Gérard Bapt. Et les progrès à l'exportation, qu'est-ce que vous en faites ? Vous portez atteinte au moral de la France ! Vous êtes défaitiste !

M. Jean Ueberschlag. Songez simplement, mesdames, messieurs, que depuis dix ans, le chômage a doublé, comme le prix de son traitement social.

Votre politique de lutte contre le chômage, monsieur le ministre, est un échec.

Si le renforcement de la compétitivité passe effectivement par une action en faveur de l'investissement, il passe aussi par des actions en faveur de la formation professionnelle. Mais, là aussi, vous avez échoué dans ce qui était la grande ambition du deuxième septennat du Président de la République : « donner une deuxième chance aux jeunes Français », par une politique de formation professionnelle intelligente et efficace. Quel gâchis !

Vous avez cru régler ce problème à coups d'effets d'annonce. Les plans pour l'emploi, imaginés par MM. Soisson et Laignel, se sont succédé, sans résultat.

Mme Cresson découvrait les vertus de l'apprentissage. On allait voir ce qu'on allait voir ! Mme Aubry lui emboîtait le pas, mais c'était compter sans les chausse-trapes de ce bon M. Glavany pour qui ces projets n'étaient décidément pas la panacée !

S'il y a un domaine, pourtant, où vous ne pouvez reprocher à l'opposition de ne pas avoir souhaité et favorisé, par son attitude constructive, votre réussite, c'est bien celui de la formation professionnelle. Vous avez - votre Gouvernement a - dans ce domaine aussi, toujours fait la sourde oreille à nos propositions. En témoigne, par exemple, votre dédain pour celles de M. Balladur en matière d'apprentissage.

Vos responsabilités sont grandes, et le présent budget n'y changera rien, malheureusement. Rien ne sert d'annoncer une augmentation des crédits de la formation professionnelle si par ailleurs vous en gelez une grande part. Il suffit d'analyser votre gestion de 1992 pour s'en convaincre. Par ailleurs, à travers les reports - encore 3 milliards de francs en 1993, l'augmentation du budget de la formation professionnelle se présente comme un trompe-l'œil. Quant à votre entêtement à noyer les crédits de la formation professionnelle dans ceux du travail et de l'emploi, il n'est guère compatible avec la plus élémentaire des transparences.

Vous annoncez des mesures nouvelles pour 1993. Mais, à les examiner, on voit bien, qu'en définitive, elles ne consistent qu'à gérer la pénurie.

Pour le crédit formation, c'est la déception,...

M. Alain Richard, rapporteur général. Des dépenses, des dépenses,...

M. Jean Ueberschlag. ... car au lieu d'en faire bénéficier tout le monde, vous le réservez à 100 000 personnes. Sur quels critères ?

M. Alain Richard, rapporteur général. ... encore des dépenses !

M. Jean Ueberschlag. Avec le programme Paque, vous recentrez votre action, mais, là encore, vous ne faites que masquer la pénurie ! Et vous ne le financez pas par le budget, mais par des reports !

La fusion entre les Carrefours Jeunes et les missions locales n'est toujours pas prévue.

En matière de formation professionnelle pour adultes, rien n'est fait pour alléger la lourdeur des grands organes, tels l'AFPA, dont, par ailleurs, les formations sont souvent dépassées.

Alors que Mme Cresson parlait de mettre 400 000 jeunes en apprentissage, vous prévoyez certes un crédit d'impôt, mais il est insuffisant. Il faudrait l'augmenter de 50 p. 100 pour qu'il soit vraiment efficace,...

M. Alain Richard, rapporteur général. Encore des dépenses !

M. Gérard Bapt. Et le déficit ? Et la dette ?

M. Jean Ueberschlag. ... le tout étalé sur un programme de cinq ans.

M. Alain Richard, rapporteur général. Expliquez-vous avec M. Juppé !

M. Gérard Bapt. Au moins, soyez cohérent dans votre discours !

M. Jean Ueberschlag. Et pour finir, les mesures sociales, destinées à l'insertion des jeunes, tels les CLO - contrats locaux d'orientation - sont, de votre propre aveu, revues à la baisse.

M. Alain Richard, rapporteur général. « Juppé-la-déprime » !

M. Jean Ueberschlag. Il n'y a vraiment pas de quoi pavoiser, monsieur le ministre ! Nous sommes loin de disposer des moyens nécessaires pour une formation professionnelle à la hauteur des objectifs ! Cela fait quatre ans que ça dure et votre bilan n'est pas rose !

Depuis quatre ans, vous n'avez jamais su remédier aux défauts structurels du système. Depuis quatre ans, messieurs, alors que les fonds collectés pour la formation professionnelle sont considérables, vous n'avez jamais su éviter leur gaspillage.

M. Alain Richard, rapporteur général. Qui les gère ?

M. Jean Ueberschlag. Depuis quatre ans, vous n'avez pas su, ou voulu peut-être,...

Mme Martine Daugreilh. Sûrement !

M. Jean Ueberschlag. ... instaurer un véritable contrôle sur les organismes de formation. Plutôt que de le simplifier, vous avez compliqué le système et les nouvelles structures, créées par M. Laignel notamment, n'ont fait que se surajouter aux zones de formation existantes.

Et depuis bien plus de quatre ans, vous n'avez jamais su - mais faut-il s'en étonner quand on connaît l'idéologie qui vous inspire - adapter la formation professionnelle aux besoins de l'économie.

Vous n'avez pas voulu voir que l'une des principales causes du chômage réside dans les lacunes du système de formation. On forme toujours à des qualifications qui ne correspondent pas aux emplois offerts, ou alors les emplois ne trouvent pas preneurs, faute de personnel qualifié.

Mme Martine Daugreilh. C'est vrai !

M. Jean Ueberschlag. Et je ne parle pas de l'absence totale de formation pour beaucoup de jeunes !

Vous n'avez pas voulu admettre que l'insertion des jeunes dans la vie active est d'autant mieux réussie que le contact avec l'univers professionnel est précoce et direct,...

M. Alain Richard, rapporteur général. A dix ans ?

M. Gérard Bapt. Qu'est-ce que vous faites, vous, dans votre commune ou votre canton ?

M. Jean Ueberschlag. ... s'appuyant à la fois sur des structures décentralisées et sur le principe de la dualité des lieux de formation.

M. Philippe Auberger. Très bien !

M. Jean Ueberschlag. Pire encore, alors que vous ne parlez que de corriger les inégalités, vous avez peut-être voulu, mais vous n'avez pas su, corriger cette inégalité première qui empêche certains jeunes de profiter des stages...

M. Gérard Bapt. Qu'est-ce que vous faites, vous ?

M. Jean Ueberschlag. ... car, mesdames et messieurs, le même dispositif de sélection constaté dans la formation initiale se reproduit en formation continue. Par suite des carences de la formation initiale, des jeunes n'accèdent pas à

la deuxième chance et vivent le même échec que dans le système scolaire. Et ces jeunes, aujourd'hui, sont plus de 200 000.

Voilà votre échec, messieurs les socialistes !

M. Alain Richard, rapporteur général. Il y a des dames aussi !

M. François Hollande. Et même des enfants !

Mme Martine Daugreilh. Ce n'est qu'« un » de leurs échecs !

M. Jean Ueberschlag. Et cet échec est le plus grave. C'est ce qui pouvait arriver de pire à notre pays, car il touche son avenir, il touche sa jeunesse, il est pour elle source de désespoir.

Mesdames et messieurs, cet échec est impardonnable !

Il est temps que les Français et les Françaises vous signifi-ent enfin votre congé ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Jean-Pierre Brard. Vous piaffez d'impatience !

M. Alain Richard, rapporteur général. Quelle finesse !

M. le président. La parole est à M. François Hollande.

M. François Hollande. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le ton que j'emploierai sera sensiblement différent de celui de mon prédécesseur.

C'est vrai, nous traversons une crise mondiale sérieuse qui peut se résumer à trois facteurs, finalement assez graves, quand on regarde notre histoire économique récente. Le premier est le surendettement d'un grand nombre d'agents économiques dans le monde. Le deuxième est la persistance d'un coût du capital - donc de taux d'intérêts réel - élevé depuis presque dix ans, ce qui constitue un phénomène assez exceptionnel. Le troisième, plus récent, est la déflation des actifs, financiers, immobiliers, qui renvoie sans doute à une crise plus profonde qu'on ne l'avait imaginé.

Dans ce contexte, il ne peut y avoir de reprise internationale, et donc de reprise de notre propre économie, que s'il y a un relèvement du taux d'épargne. Ce qui caractérise, en définitive, l'économie mondiale, c'est le déséquilibre entre l'offre et la demande de capitaux, et cette rareté s'exprime par des taux d'intérêt manifestement trop élevés.

Si on applique ce raisonnement à l'économie française, on doit considérer que ses résultats sont bons par rapport au reste du monde puisque nous parvenons à un taux de croissance plus élevé que nos partenaires, que nous avons une inflation plus basse et un commerce extérieur équilibré. Il n'empêche, que si nous voulons retrouver des marges de croissance, il nous faut absolument obtenir un relèvement du taux d'épargne des ménages et des entreprises.

A ce propos, nous avons exprimé depuis plusieurs années - notamment sur les bancs du groupe socialiste - le vœu que soit introduit dans la loi de finances un dispositif d'épargne salariale. Cette proposition, adressée au Gouvernement à de multiples reprises, a toujours été renvoyée à plus tard. Je regrette, pour ma part, qu'on ne trouve, dans le projet de loi de finances, aucune amélioration des plans d'épargne d'entreprise ni du système de la participation ni l'amorce d'un régime d'épargne retraite. J'espère que le débat permettra d'y remédier car cela mérite réflexion. Aussi serait-il heureux de reprendre, au cours de la deuxième partie de la loi de finances, les discussions que nous avons eues il y a quelque mois sur ce sujet.

M. Jean-Pierre Brard. Et le livret A, monsieur Hollande ?

M. François Hollande. Il y aura peut-être aussi des amendements tendant à exonérer encore un peu plus l'épargne populaire, à laquelle le groupe communiste est très attaché ! (*Exclamation sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean Ueberschlag. Ben voyons !

M. François Hollande. Mais je crois que nous ne pourrions véritablement développer l'épargne dans ce pays que si elle est encouragée sur le lieu même de la distribution, c'est-à-dire au moment de la répartition dans l'entreprise.

Si nous voulons améliorer notre système de protection sociale, et notamment de retraite, il n'y a pas d'autre solution que de favoriser l'émergence d'une épargne salariale !

M. Jean Ueberschlag. Cela fait dix ans que vous auriez dû le faire !

M. François Hollande. Et vous, qu'aviez-vous fait ?

Mme Martine Daugreilh. Nous l'avons fait !

M. Jean Ueberschlag. Il fallait y penser plus tôt !

M. Alain Richard, rapporteur général. Quel sectarisme !

M. François Hollande. Deuxième observation, si nous voulons relancer l'économie dans ce pays, avec les contraintes qui sont les nôtres, c'est-à-dire de façon prudente, nous n'aurons pas d'autre solution que de prendre en considération le bâtiment et les travaux publics.

Mme Martine Daugreilh. Il serait temps !

M. François Hollande. En matière de travaux publics, même si, dans ce budget, nous trouvons des satisfactions évidentes, notamment pour les routes, il est clair que nous pouvons encore faire un peu plus, et notamment dans le cadre de la perspective de l'accélération du processus européen. Si, au cours de la discussion budgétaire, nous pouvons reprendre l'idée qui a déjà été lancée par d'autres, et même appliquée il n'y a pas si longtemps, du Fonds spécial des grands travaux...

M. Alain Rodet. Très bien !

M. François Hollande. ... qui permet d'accélérer les programmes en cours, aussi bien pour les autoroutes, les routes que pour les transports ferroviaires, je crois que nous pourrions améliorer le dispositif que vous venez de nous présenter.

En conclusion, nous avons un budget qui, en termes macroéconomiques, fait le plus qu'il puisse faire dans le contexte d'aujourd'hui. Le déficit budgétaire aurait été plus bas, il y aurait eu un danger de ralentir davantage l'activité. Il aurait été plus important, il y aurait eu un danger d'aggraver l'endettement. Nous avons, en termes de grandes masses budgétaires, trouvé finalement l'équilibre mais je crois que, sur l'épargne et l'investissement public, nous pouvons encore faire mieux. J'espère que cette discussion nous en fournira l'occasion. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Gérard Bapt.

M. Gérard Bapt. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames et messieurs - vous aviez oublié de vous adresser à nos collègues femmes, monsieur Ueberschlag, et je répare donc cette faute de goût (*Sourires*)...

M. Jean Ueberschlag. Vous voulez sans doute parler de Mme Cacheux ! Il semble en effet que vous l'oubliez actuellement !

M. François Hollande. Décidément, Mme Cacheux vous fait tourner la tête !

M. Jean Ueberschlag. Cela vous gêne ! Arrêtez donc de donner des leçons ! Vous êtes mal placés !

M. Jean-Pierre Brard. De toute façon, vous ne pouvez pas apprendre !

M. le président. Monsieur Ueberschlag, calmons-nous !

M. Jean Ueberschlag. M. Bapt est un provocateur !

M. le président. Monsieur Bapt, poursuivez votre propos ! Ne vous laissez pas interrompre !

M. Gérard Bapt. Nous n'oublions pas Mme Denise Cacheux. Même quand elle n'est pas dans nos rangs, sa bonne humeur sympathique...

M. Jean Ueberschlag. Cela nous change de vous !

M. Gérard Bapt. ... nous agréé toujours.

Je vous signale, mon cher collègue, que je suis en train de constituer un comité de soutien à la candidature et à l'investiture de Mme Daugreilh, à qui vos amis font bien des misères dans son département !

Mme Martine Daugreilh. Merci !

M. Gérard Bapt. Je crois qu'il serait bon que notre collègue, qui est très attachée à la cause des rapatriés, reçoive l'investiture de votre parti.

M. Ladislas Poniatowski. Et le comité de soutien pour Denise Cacheux ?

M. Jean Ueberschlag. Entrez donc, monsieur Bapt, dans le comité de soutien pour Denise Cacheux qu'a créé M. Raoult !

M. le président. Mes chers collègues, je ne pense pas que l'objet de la discussion soit la création de comités de soutien. Venons-en au sujet !

M. Jean-Pierre Brard. On pourrait fonder un comité de défense des femmes politiques en péril !

M. le président. Monsieur Brard...

M. François Hollande. Il faut aussi un comité de soutien à Gérard Bapt !

M. Gérard Bapt. Monsieur le ministre, votre budget est un bon budget en dépit des discours partisans tout à fait hors de propos, puisque, sans augmentation d'impôts, il respecte les priorités en contenant le déficit.

Le rapporteur spécial du budget de la jeunesse et des sports que je suis constate avec satisfaction que, pour la deuxième année, ce budget est privilégié.

M. le ministre du budget. Oui !

M. Gérard Bapt. Je m'en félicite, en appelant toutefois votre attention sur le problème de l'inadaptation de la structure des recettes du Fonds national du développement du sport. Au nom de la commission des finances, M. Didier Migaud doit très prochainement déposer un rapport en vous proposant des solutions pour améliorer la situation.

Le budget de l'aménagement du territoire est en augmentation, et la priorité donc respectée, mais la structure actuelle d'éligibilité à la prime d'aménagement du territoire me paraît inadaptée dans la mesure où seules les créations ou les extensions d'entreprises avec un investissement supérieur à 20 millions de francs sont éligibles. J'ai pu constater récemment dans ma propre circonscription que notamment dans des secteurs de main-d'œuvre, et en particulier la confection, des PMI pouvaient créer plusieurs dizaines, voire plus de cent emplois sans que les investissements au départ soient supérieurs à 20 millions de francs, et étaient donc écartées du bénéfice de cette prime, alors que, dans d'autres types d'activités, on pouvait en bénéficier en créant moins d'emplois avec des investissements de départ plus lourds.

Il faudrait donc prévoir une adaptation du régime d'application de la PAT pour les industries de main-d'œuvre livrées à la concurrence et à la délocalisation vers les pays dont les salaires sont inférieurs.

Un mot aussi sur les besoins particuliers en PLA. Le PLA a l'intérêt d'offrir un levier extraordinaire à l'investissement, puisque, en Midi-Pyrénées, une région que vous connaissez bien, 130 millions de francs de PLA ont entraîné 1 700 millions de travaux dans le logement social. Or, actuellement, notamment dans l'agglomération toulousaine, plusieurs dossiers sont en attente. Au moment où le secteur du bâtiment est en crise, où les cahiers des charges des entreprises à Toulouse n'excèdent que très rarement trois mois, il serait très important de faire un effort particulier en matière de logement social.

M. Jean-Pierre Brard. Il faut relever les plafonds !

M. Gérard Bapt. En ce qui concerne les travaux publics, pour le respect des contrats Etat-région, mais aussi pour rattraper le retard pris pour un certain nombre d'équipements, notamment sur le plan routier, la mise en œuvre d'un nouveau fonds spécial des grands travaux me paraît tout à fait d'actualité.

Après ces quelques considérations, je souhaite attirer votre attention sur le cas de deux communes de ma circonscription, Beaupuy et Verfeil, qui, sans que cela soit aussi grave qu'à Vaison-la-Romaine, Cuiza ou Reynes-les-Bains, ont connu en juin 1992 des inondations ayant entraîné l'application de la loi du 13 juillet 1982 qui permet l'indemnisation des sinistrés après parution d'un arrêté interministériel.

Un secours d'extrême urgence, de 1 000 francs par adulte et de 750 francs par enfant, n'a été perçu que le 3 août, soit après un délai de deux mois, et le traitement du dossier, qui avait été annoncé en septembre, n'a pas encore été effectué par la commission interministérielle, c'est-à-dire que les familles doivent attendre le passage des experts pour pouvoir

commencer les travaux alors que l'année scolaire est largement engagée. Cela nuit aussi à la commune de Beaupuy, qui est une petite commune. Elle a pris à sa charge la location de caravanes et est maintenant en difficulté.

Sur le plan budgétaire comme sur le plan des procédures, les commissions interministérielles doivent très rapidement travailler et les crédits doivent être dégagés parce que les familles ne comprennent pas que ce droit à l'indemnisation ne soit pas mis en œuvre beaucoup plus rapidement.

Voilà quelques considérations d'ordre général et d'ordre très spécifique...

M. Jean Ueberschlag. D'ordre électoraliste !

M. Gérard Bapt. Mon cher collègue, le traitement des sinistres, avec les grandes catastrophes que nous avons connues, nous concerne tous. Dans votre circonscription, vous aurez peut-être malheureusement des familles sinistrées au cours des semaines qui viennent. Il s'agit alors de solidarité nationale et pas d'esprit partisan ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Richard, rapporteur général. Il n'est pas capable de voir jusque là !

M. Gérard Bapt. Décidément, vous avez du mal à élever le débat !

M. Jean Ueberschlag. Parce que vous, vous l'élevez ?

M. le président. La parole est à M. Maurice Ligot.

M. Maurice Ligot. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, chacun des membres du Gouvernement intervenant dans ce débat budgétaire est allé de son couplet sur la difficile situation économique, sur l'environnement économique international redoutable, pour excuser les lacunes du projet de budget pour 1993.

La conclusion aurait dû être : « Faisons face à la crise, à la récession, et peut-être demain à la dépression ». Malheureusement, rien de tel n'a été avancé. Le budget qui nous est proposé, ou bien ne fait pas grand-chose, ou bien aggrave la situation plutôt qu'il ne la corrige.

Je prends un exemple qui illustre l'immobilisme gouvernemental. Hier, se réunissait le Conseil national de la construction, qui regroupe tous les partenaires du secteur de la construction, du logement, de l'immobilier, et ses conclusions sont alarmantes : baisse très importante de la construction, dizaines de milliers de licenciements, effondrement des cours de l'immobilier en province. La crise frappe aussi l'immobilier de bureaux et les banques sont également frappées de plein fouet, dans des conditions qui peuvent être redoutables.

De tout cela résulte une crise du logement, aussi bien du côté de l'immobilier privé que du côté de logement social, qui relève de la responsabilité directe de l'Etat.

L'immobilier privé est aujourd'hui bloqué, en chute libre, à cause du chômage - vous en êtes en partie responsables - à cause de la stagnation du niveau de vie, mais aussi à cause du niveau insupportable des taux d'intérêt, ennemi n° 1 actuellement du secteur de la construction.

Face à cela, que constate-t-on ? La timidité du budget !

Alors qu'il est de plus en plus sollicité par l'impossibilité de construire dans le secteur privé, le secteur du logement social n'a jamais été aussi maltraité qu'avec un gouvernement et une majorité socialistes.

M. Alain Richard, rapporteur général. Il ne faut pas exagérer !

M. Maurice Ligot. On ne le sait pas assez mais il faut le dire avec force, les aides publiques au logement ont été déplacées de plus en plus de l'aide à la pierre vers l'aide à la personne à un point tel que le financement des prêts accession à la propriété et des prêts locatifs aidés n'a cessé de se réduire comme peau de chagrin : 15 p. 100 seulement aujourd'hui de l'aide publique au logement va à la construction de logements sociaux, 15 p. 100 de ces crédits participent à l'effort de construction, à l'investissement, vont vers l'industrie du bâtiment. Ce n'est pas ainsi que l'on peut répondre aux besoins nouveaux !

Il n'y a presque plus d'aide à l'accession sociale à la propriété. Les contingents de PLA sont très insuffisants pour répondre aux besoins et la liste des demandes s'allonge. Dans ma ville, par exemple, qui a 56 000 habitants, 25 à 30 logements sont financés pour mille demandes. Faites le rapport ! Combien de temps faudra-t-il pour porter remède à

une telle situation ? A ce rythme, trente ans. C'est inimaginable. Il y a tant de mal-logés et de non-logés aujourd'hui ! La faute à qui ?

M. Alain Richard, rapporteur général. Mon cher collègue, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Maurice Ligot. Je vous en prie !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Alain Richard, rapporteur général. Mon cher collègue, je comprends tout à fait votre raisonnement et je suis d'accord en partie avec vous, mais d'autres orateurs de différents groupes ont insisté sur la nécessaire unité du marché du logement.

Nous développons fortement les aides personnelles au logement, qui représenteront 58 milliards en 1993, ce qui est une somme énorme.

M. Maurice Ligot. C'est vrai !

M. Alain Richard, rapporteur général. Plutôt que de maintenir très bas les loyers du logement social en laissant filer ceux du secteur libre, ne trouvez-vous pas plus judicieux de donner des moyens personnels aux ménages à travers l'aide personnalisée pour leur permettre de s'orienter librement ? Cela me paraît améliorer l'efficacité globale du secteur du logement, ce que l'on ne peut pas négliger.

M. Jean-Pierre Brard. La réalité n'est pas celle que vous décrivez !

M. Maurice Ligot. En attendant, monsieur le rapporteur général, vous bloquez la construction de logements et l'on ne peut répondre aux nouvelles demandes.

M. Alain Richard, rapporteur général. Mais les 58 milliards ?

M. Jean-Pierre Brard. M. Ligot a raison !

M. Maurice Ligot. Monsieur Brard, je suis très content que vous pensiez comme moi. Nous en avons souvent parlé d'ailleurs.

Aujourd'hui, je le répète, il y a tant de mal-logés et de non-logés. La faute à qui ? A un gouvernement, à une majorité qui n'a jamais été aussi inconsciente face à cette réalité sociale : la pénurie de logements neufs.

Pour le logement social, le projet de budget pour 1993 n'apporte rien qui permette d'espérer une amélioration, une reprise.

Pense-t-on vraiment que l'augmentation de la réduction d'impôt sur l'achat d'un logement neuf suffira à redresser la situation de l'immobilier privé ? On sera très loin de résoudre ainsi la crise profonde du logement !

Cette crise profonde a une conséquence directe. En effet, elle frappe, bien sûr, les grandes villes, les grandes agglomérations, mais encore plus, je crois, les petites villes, les villes moyennes, les zones rurales, et c'est l'aménagement du territoire qui est gravement touché faute de soutien à l'activité du bâtiment. Ce ne sont pas les moyens inscrits dans le budget très modeste de l'aménagement du territoire, avec même une diminution des crédits de paiement, qui permettront de corriger les graves handicaps des régions marquées par le chômage, enclavées et abandonnées par les services publics ! Il y a là un grave danger. La carence gouvernementale sur ce point est profonde. Il n'y plus de politique et il y a peu de moyens.

Enfin, soutient-on l'industrie dans ce budget alors qu'elle est en très grave stagnation et qu'elle aurait besoin d'un coup de fouet ? Deux dispositions montrent qu'elle n'est nullement la préoccupation du Gouvernement. Certes, ce dernier baisse de 0,7 p. 100 l'impôt sur les sociétés, mais il reprend beaucoup plus qu'il ne donne en fiscalisant les plus-values des produits financiers, les OPCVM monétaires et obligataires. Par ailleurs, il maintient à son niveau le crédit d'impôt recherche, qui n'est que partiel, mais, en même temps, il durcit les règles de restitution alors que c'est par la créativité que l'on peut assurer le développement industriel. Ce n'est pas le chemin que l'on prend !

Comment qualifier un projet de budget dont les auteurs se bouchent les yeux sur les réalités économiques - l'industrie et l'aménagement du territoire - et sociales - le logement ?

Alors que la relance, qui est une nécessité, devrait être une préoccupation prépondérante dans la conjoncture actuelle, que voit-on ? Je me permets de le dire avec regret : une préoccupation de petit comptable qui n'a plus beaucoup d'argent et qui n'a plus aucune idée. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Rodet.

M. Alain Rodet. Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, si j'ai bien compris, certains de nos collègues de l'opposition trouvent que ce budget est marqué par de fortes anticipations électoralistes. Seulement pour étayer leurs critiques et émettre leur diagnostic, ces collègues bon docteurs n'utilisent pas la même panoplie d'arguments. Il arrive même que leurs démonstrations soient assez contradictoires !

Un grand quotidien vespéral publiait avant-hier soir un article sous le titre : « L'alternance piégée ». Je me demande si elle ne l'est pas justement par ceux qui l'appellent de leur vœux !

En effet, dans le même camp, certains stigmatisent l'importance de l'impasse budgétaire, ainsi que les hypothèses économiques retenues pour 1993, d'autres dénoncent la baisse insuffisante des impôts et d'autres encore regrettent la timidité de certaines dépenses... Comme dit le dicton, « trop et trop peu n'est pas mesure » !

Dans un contexte international aussi fortement perturbé, il n'était pas aisé de proposer un projet de budget fiable à 100 p. 100.

M. Philippe Auberger. Il n'est pas fiable !

M. Alain Rodet. L'importance du déficit n'a pas été niée par les ministres de l'économie et du budget dans leurs présentations respectives, pas plus que les contraintes nées du service de la dette. Le Gouvernement a choisi délibérément de ne pas compenser par des impôts nouveaux les pertes de recettes consécutives à la détérioration de la conjoncture mondiale. En dépit de ce choix, la France a le plus faible déficit public des pays du groupe des Sept, après le Japon, pays qui, dans un passé récent, n'a pas hésité à accepter une forte dégradation de ses finances publiques pour soutenir l'activité.

L'augmentation de l'impasse budgétaire dans le cas de l'économie française doit être appréciée en tenant largement compte de nos excellents résultats en matière d'inflation et de commerce extérieur.

Si certains, dans leurs critiques, ont comparé les chiffres du déficit budgétaire de 1980 à ceux de 1993, pour « sanctionner » le premier chiffre, ils n'ont pas été très disert, très explicites, sur le taux d'inflation ou le niveau du déficit commercial de cette fameuse « année magique », 1980 !

Il apparaît bien que, en 1993, notre pays fera plus de croissance que nos principaux partenaires, même si l'on reste légitimement prudent sur l'amélioration de la situation financière des entreprises, la reprise éventuelle de l'économie américaine, l'assouplissement de la politique monétaire allemande ou la demande des ménages.

Mme Martine Daugreilh. Cela fait beaucoup de « si » !

M. Jean Ueberachlag. C'est la méthode Coué !

M. Alain Rodet. Cela dit, en dépit de cette perspective, on peut se demander si ce budget n'est pas frappé par un trop grand souci d'orthodoxie en ne tenant pas suffisamment compte des besoins dans certains programmes d'investissements au nom d'une rigueur excessive.

Certes, l'heure n'est pas aujourd'hui à la relance massive, dont les effets positifs éventuels seraient vite annulés par une dégradation de nos échanges et de nos finances.

Je ne prendrai qu'un exemple pour illustrer mon propos : celui des transports terrestres et des routes.

En examinant de près les chiffres budgétaires, on a le sentiment qu'on pourrait faire plus sans mettre à mal les finances publiques. Au moment où l'on ressent d'une façon de plus en plus forte la nécessité d'une nouvelle donne dans la politique d'aménagement du territoire, donne déjà partiellement prise en compte dans le budget même de l'aménagement du territoire, un accroissement de l'effort en matière

d'investissement routier, par exemple, permettrait d'obtenir des effets de retour rapides et positifs pour l'emploi et l'équipement du pays.

Le financement de cet effort supplémentaire est, à mon avis, à la hauteur de nos moyens et de nos finances publiques. Il permettrait d'honorer complètement les engagements pris par l'Etat pour les grands programmes prioritaires sur la voirie nationale, d'une part, et sur les contrats de plan, d'autre part.

Un tel effort, outre la mise à niveau qu'il permettrait en matière d'infrastructures, autoriserait une reprise d'activité très rapide dans le secteur des travaux publics.

En vérité, une telle proposition n'a rien de très original, mais elle contribuerait efficacement à une relance ciblée, sectorielle, sélective et peu coûteuse en importations et pourrait, à mon avis, être gagée sans grande difficulté.

Quand la conjoncture internationale reste incertaine et aléatoire, doit-on absolument s'interdire de compter sur ses propres forces ?

M. Philippe Auberger. Non !

M. Alain Rodet. Le Japon vient de décider un programme massif de relance, sans être d'ailleurs très regardant quant à la mise en place des financements. Sans entrer dans la même logique, sans prendre les mêmes risques, il apparaît possible aujourd'hui de mobiliser des moyens supplémentaires pour faire aboutir une telle procédure. J'espère, monsieur le ministre, avoir été entendu. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean de Lipkowski.

M. Jean de Lipkowski. Monsieur le ministre, après cinq ans de gestion socialiste, il faut se souvenir du point de départ de celle-ci.

Lorsque M. Chirac a passé le relais à son successeur en mai 1988, notre pays était sur une bonne trajectoire : la croissance économique avait atteint 4 p. 100 - taux inconnu depuis le premier choc pétrolier - ; l'inflation était à 3 p. 100 ; le pouvoir d'achat des ménages progressait de 4 p. 100 et l'investissement des entreprises de 10,6 p. 100, taux à deux chiffres jamais atteint depuis quinze ans ; le chômage avait amorcé en mai 1987 une décrue qui allait en s'accroissant.

Certes, tout n'était pas accompli. De grandes réformes s'imposaient dans des domaines essentiels. Ainsi, il fallait refondre le système éducatif à bout de souffle, système qui engage chaque année des dizaines de milliers de jeunes vers le chômage ; lutter contre les inégalités sociales ; avoir, ainsi que le disait tout à l'heure M. Ollier, une grande politique d'aménagement du territoire pour éviter le dépeuplement des campagnes ; lutter contre le chômage et donc relancer par l'allègement des charges la capacité d'investissement des entreprises ; prendre à bras-le-corps la situation de la protection sociale ; stabiliser durablement la dette ; réduire le train de vie de l'Etat.

Vous aviez le temps pour la faire puisque vous disposiez de cinq années. Vous aviez aussi l'argent puisqu'une manne considérable sous forme de plus-values fiscales de 300 milliards de francs était rentrée dans les caisses en 1988, 1989 et 1990. On peut se demander, sans polémique, si ces cinq années ont été utiles pour la France.

Il est vrai - et c'est un point positif - que l'Etat a continué à maîtriser l'inflation, que notre monnaie est solide et que le commerce extérieur est excédentaire.

Mais ces éléments positifs ne suffisent pas à relancer une économie dynamique. Qu'on en juge - et je ne force pas le trait : la croissance est en panne ; l'investissement des entreprises, qui a baissé de 9 p. 100 en 1991, reculera encore fortement ; les PME-PMI sont en dans un état d'affaiblissement sans précédent ; le bâtiment est en crise ; le pouvoir d'achat stagne ; le salaire direct reste obstinément plus faible dans notre pays que chez nos partenaires, à commencer par l'Allemagne. Quant aux chômeurs, ils sont actuellement 350 000 de plus qu'en 1991 - et encore, ce nombre est probablement supérieur, n'étaient les manipulations statistiques.

M. Jean Uberschlag. Très juste !

M. Jean de Lipkowski. Surtout, nous assistons à une véritable envolée du déficit puisque celui-ci dépassera probablement 200 milliards de francs en 1992 comme en 1993 !

Or chacun sait que ce déficit signifie davantage de dettes l'année suivante, donc davantage de prélèvements obligatoires pour les exercices ultérieurs puisqu'il faut bien que l'Etat rembourse ses dettes et en acquitte les intérêts. Ce déficit signe l'échec de votre politique économique et financière et efface les acquis du redressement opéré de 1986 à 1988.

Le couple déficit-dette, installé durablement au cœur de nos finances publiques, va constituer une pression insupportable. Il conduira à un accroissement de près de 400 milliards de francs de la dette fin 1993 et donc à un supplément de 40 milliards de la charge d'intérêts à acquitter en 1994. Ces 40 milliards représentent 3 p. 100 de la totalité des charges du budget pour 1993, soit un taux supérieur à celui des prix. Belle bombe à retardement !

Ainsi que M. Juppé l'a dit dans une intervention récente, cette charge représentera 37 000 francs pour chaque Français ; et au 1^{er} janvier 1994, elle en représentera 45 000 !

Le service de la dette publique constitue aujourd'hui une charge de 170 milliards pour l'année, soit le troisième poste de dépenses du budget après l'éducation nationale et la défense. Et je ne parle pas du déficit des comptes sociaux qui atteindra 40 milliards en 1992 et qui sera de 72 milliards l'an prochain.

Qu'avez-vous fait de ces 300 milliards de francs de rentrées inattendues ?

Eh bien, vous avez beaucoup trop privilégié la dépense publique, c'est-à-dire que l'Etat s'est mis à vivre au-dessus de ses moyens et à dépenser de manière inconsidérée. Ses dépenses ont augmenté plus vite que le PIB, plus vite que les prix. Or il n'y a dans votre budget aucune trace de compression des gaspillages ou des dépenses inutiles de l'Etat !

M. Gérard Bapt. Nous verrons, budget par budget, quelles sont vos propositions !

M. Jean de Lipkowski. Au contraire, l'effectif total des fonctionnaires augmentera encore. Il représente 25 p. 100 de la population active de notre pays contre 19,7 p. 100 en Grande-Bretagne, 15,5 p. 100 en Allemagne et 14,3 p. 100 aux Etats-Unis.

Je ne mets pas en cause l'efficacité de notre administration. Mais il conviendrait de la rémunérer mieux et de réduire ses effectifs.

Quel est le pays européen qui a autant de niveaux d'administration : la commune, le département, la région, l'Etat, les SIVOM et maintenant l'Europe ? Nous ne pouvons plus continuer ainsi à avoir une gestion aussi chère de notre pays.

Par ailleurs, rien n'est prévu pour réduire de façon significative les prélèvements obligatoires. Il faudrait pourtant augmenter le salaire direct grâce à la baisse des cotisations sociales supportées par les entreprises, l'Etat en assurant progressivement la charge du fait d'une diminution progressive de ses autres dépenses de fonctionnement.

Quant au monde rural, il est en crise. Il faudrait non seulement revoir la réforme de la PAC, mais aussi prendre certaines mesures fiscales d'équité. J'appelle l'attention du Gouvernement sur ce point, monsieur le ministre.

Pour assurer la pérennité et le développement des entreprises personnelles, il faut les inciter à renforcer leurs fonds propres en encourageant les exploitants à réinvestir dans leurs entreprises une partie de leurs bénéfices.

En outre, il est néfaste pour l'économie du pays que l'impôt frappe indistinctement et uniformément la partie du bénéfice qui est consommée ou épargnée hors de l'exploitation et la partie qui est réinvestie dans l'exploitation pour assurer sa pérennité ou son développement. Cette situation décourage l'investissement et l'effort, lesquels sont créateurs de richesses et d'emplois.

Pour mettre un terme à cette iniquité, il faut que la partie du bénéfice laissée dans ces entreprises fasse l'objet d'un traitement fiscal, et donc social, tenant compte de l'effort de financement des entreprises.

Actuellement, les exploitants agricoles peuvent déduire 20 p. 100 de leurs bénéfices dans la limite de 30 000 francs. Il faut porter ce plafond de déduction à 60 000 francs, en appliquant un taux de déduction uniforme de 20 p. 100, et non de 10 p. 100 au-delà de 30 000 francs comme l'a annoncé le Premier ministre.

Enfin, je souhaite que les revenus retenus pour le calcul de l'assiette des cotisations sociales tiennent compte des reports déficitaires et des amortissements réputés différés.

D'une manière générale, nous avons gâché nos chances. J'aurais aimé voir dans votre projet de budget des ambitions précises, par exemple sur le développement de la participation et de l'intéressement ou sur la mise en œuvre d'une véritable politique agricole.

Il faudra prévoir une loi d'orientation agricole. Mais il conviendra aussi de revoir les structures et les modes de gestion des régimes sociaux pour conférer aux partenaires sociaux des pouvoirs accrus, de s'attaquer de front au problème des retraites, de relancer le secteur du bâtiment et du logement, de mettre en œuvre une grande politique familiale, ainsi qu'une profonde réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Monsieur le ministre, je me garderai de céder à ce que les Allemands appellent avec une expression singulière la *Schaden Freude*, c'est-à-dire la joie du malheur qui arrive aux autres, car, en l'occurrence, les autres, c'est la France. C'est pourquoi je regrette vivement que ce projet de budget pour 1993 ne donne pas à notre pays de nouvelles raisons d'espoir et ne nous engage pas sur la voie du renouveau. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à Mme Martine Daugreilh.

Mme Martine Daugreilh. Vous affichez, monsieur le ministre, trois objectifs : une inflation maîtrisée, des comptes extérieurs équilibrés, une croissance sensiblement supérieure à celle des principaux partenaires de la France.

Mais voilà, l'examen attentif du projet de budget ne m'a pas convaincu du bien-fondé de vos affirmations, car celui-ci s'apparente, permettez-moi de le dire, à un véritable naufrage.

La débâcle du budget pour 1993 n'est pas due à une quelconque fatalité. C'est le fruit de la politique néfaste menée depuis le début de la législature : doublement du déficit en un an ; envolée de la charge de la dette ; absence de vrais allègements fiscaux nouveaux. C'est déjà le budget d'un gouvernement qui n'aura pas à l'appliquer.

Il est vrai que la situation de l'économie internationale et le faible niveau des activités ne sont pas étrangers à cette situation. Mais celle-ci résulte d'abord des choix néfastes qui ont été faits dès 1988 par les gouvernements socialistes successifs.

Dès la présentation du budget de 1989, l'opposition avait dénoncé le changement de cap consistant à sacrifier les deux priorités de l'action menée par le Gouvernement de Jacques Chirac et du ministre d'Etat Edouard Balladur - la baisse des impôts et la réduction du déficit -...

M. Jean-Pierre Brard. Baisse des impôts ! Pour qui, au fait ?

Mme Martine Daugreilh. ... au profit de la réhabilitation de la dépense publique. Le bilan de la période 1989-1992 est, dès lors, aisé à caractériser.

Les dépenses publiques ont augmenté en moyenne deux fois plus vite que les prix et trois fois plus vite que de 1986 à 1988.

M. Alain Richard, rapporteur général. Et les lycées et les universités ?

Mme Martine Daugreilh. Le déficit atteindra vraisemblablement 200 milliards de francs pour l'exécution de l'exercice 1992. Il aura ainsi doublé par rapport à 1988 et se sera accru de 100 milliards de francs, alors que le solde avait diminué de 44 milliards de francs de 1986 à 1988.

Malgré vos effets d'annonce, assésés, dirai-je, de manière mensongère, le poids de la fiscalité ne régresse pas.

La politique de désendettement anticipé a été abandonnée dès 1988 et, avec l'explosion du déficit budgétaire, la dette publique et la charge d'intérêts qu'elle génère sont en expansion accélérée.

La responsabilité des gouvernements socialistes depuis quatre ans est d'autant plus écrasante qu'ils avaient la possibilité de mener une autre politique. Si les suppléments de recettes fiscales dont vous avez disposé de 1988 à 1990 - près de 300 milliards de francs - avaient été consacrés à diminuer les charges des Français et à réduire l'endettement du pays, au lieu d'accroître les dépenses publiques,...

M. Alain Richard, rapporteur général. Nous avons baissé l'impôt sur les sociétés !

Mme Martine Daugreilh. ... la physionomie du budget pour 1993 serait tout à fait différente.

Nous sommes obligés de constater que le freinage de la dépense publique est faibicce. Elle continuera de progresser plus rapidement que les prix : 3,5 p. 100 contre 2,8 p. 100,...

M. Patrick Ollier. Eh oui !

Mme Martine Daugreilh. ... selon les hypothèses retenues par le Gouvernement. Même s'il est plus modéré que de 1989 à 1991, ce rythme reste élevé et n'est obtenu qu'au prix de sous-estimations dont les conséquences seront supportées par le prochain gouvernement, et donc pas par vous.

Votre optimisme est forcé, notamment en ce qui concerne les recettes. Bien qu'en recul de l'ordre de 2,5 p. 100 par rapport à la loi de finances pour 1992 - et ce afin de tenir compte de l'ampleur des moins-values fiscales constatées en 1991 et 1992 - le niveau des recettes, présenté dans le projet de loi de finances, est sujet à caution à plusieurs égards.

D'abord, les estimations retenues pour certains impôts - la TVA notamment - ont été arbitrairement relevées.

Ensuite, certaines modifications d'apparence technique, tel que le changement de l'année de référence pour le plafonnement de la taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée, ont pour seul objet de majorer artificiellement les recettes. Cette disposition aura pour effet d'anticiper sur 1993 des rentrées qui n'auront pas eu lieu - cela représente une somme de 10 milliards de francs environ.

Enfin, les dépenses de fonctionnement prioritaires, et à l'évidence permanentes, comme celles destinées à l'emploi, seront couvertes en partie par le produit de la vente du patrimoine de l'Etat. Ce trucage doit être dénoncé avec force, non seulement parce qu'il consiste à vendre les meubles pour payer le loyer de l'appartement, mais aussi parce qu'il diminue d'autant les possibilités futures de désendettement anticipé de l'Etat.

Le cycle infernal déficit-endettement se réinstalle au cœur de nos finances publiques.

Par ailleurs, le renoncement aux allègements d'impôts se confirme. Déjà, l'année 1992 avait enregistré la fin de la politique de baisse des impôts puisque, en dépit d'une présentation habile, le solde global des mesures fiscales était équilibré. Il en est de même pour l'année 1993, qui enregistrera, pour l'essentiel, l'effet plein de mesures fiscales adoptées en 1991 et 1992.

Au titre du budget pour 1993, les mesures fiscales nouvelles sont limitées : les ménages ne bénéficieront d'aucune baisse réelle ; le barème de l'impôt sur le revenu sera indexé de 2,8 p. 100. Quant aux entreprises, elles bénéficieront de trois mesures : la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés à 33 1/3 ; la suppression de la déductibilité des dividendes ; la taxation des plus-values latentes pour les parts d'OPCVM détenues par les entreprises.

La marge de 4 milliards de francs ainsi disponible sera affectée à une mesure d'aide aux ménages qui ont des enfants scolarisés dans les établissements secondaires et dans l'enseignement supérieur.

Pour les ménages acquittant l'impôt sur le revenu, l'aide prendrait la forme d'un crédit d'impôt. Pour les ménages non imposables, il s'agirait d'une allocation versée par la caisse d'allocation familiale avec compensation par l'Etat. Sympathique initiative !

M. Pierre Estève. Ah !

Mme Martine Daugreilh. Mais à but électoral !

M. Alain Richard, rapporteur général. Ce n'est pas vous qui feriez une chose pareille !

Mme Martine Daugreilh. Toutefois, ce dispositif n'a aucune cohérence en termes de politique fiscale ou de politique de l'éducation.

M. Pierre Estève. Merci pour les familles !

Mme Martine Daugreilh. Un allègement ponctuel et sectoriel de l'impôt sur le revenu est dénué de sens au regard de l'alourdissement continu de cet impôt depuis votre retour au

pouvoir. Il mérite aujourd'hui une réponse complète à laquelle les gouvernements socialistes se sont toujours refusés.

L'avenir est hypothéqué de toute part. Le prochain gouvernement devra faire face non seulement aux insuffisances évidentes que comporte le budget, en recettes comme en dépenses, mais aussi aux engagements et aux promesses de toutes sortes du pouvoir socialiste dont les conséquences financières sont renvoyées au budget 1994.

M. Alain Richard, rapporteur général. Démagogie de l'opposition !

M. Patrick Ollier. Elles vont être dures à tenir, vos promesses, messieurs de la majorité !

Mme Martine Daugreilh. S'agissant du budget de l'éducation nationale, vos efforts n'apparaissent pas clairement. Où sont les moyens nouveaux pour une véritable revalorisation de la fonction enseignante ?

M. Alain Richard, rapporteur général. Encore d'autres dépenses !

Mme Martine Daugreilh. Où sont les dispositifs budgétaires permettant d'ouvrir enfin un vrai débat qualitatif sur l'éducation nationale ?

Enfin, s'agissant du plan Université 2000, l'engagement financier de l'Etat est parcimonieux, et ce malgré vos affirmations et celles de M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture.

M. Alain Richard, rapporteur général. Vous demandez d'autres dépenses ?

Mme Martine Daugreilh. Les collectivités territoriales devront donc, au mépris de la répartition des compétences découlant des lois de décentralisation, accroître leurs charges afin d'aider les universités !

M. Gérard Gouzes. Ils veulent moins de recettes et plus de dépenses !

Mme Martine Daugreilh. En faisant un peu, vous attendez que d'autres fassent beaucoup. Je le dis d'autant plus aisément que, par exemple, à Nice, l'université ne sait plus où accueillir ses 24 000 étudiants. Les prix des terrains ne sont pas pris en compte par le ministère,...

M. Gérard Gouzes. Cela coûte cher !

Mme Martine Daugreilh. ... ce qui revient à dire : à nous l'initiative, à vous de payer !

M. Alain Richard, rapporteur général. Plus de dépenses, plus de dépenses !

Mme Martine Daugreilh. Je voudrais maintenant appeler l'attention du Gouvernement sur les problèmes de sécurité publique.

M. Gérard Gouzes. C'est un discours d'investiture !

Mme Martine Daugreilh. Je n'aurai pas la cruauté de vous rappeler que le pays a aujourd'hui le sentiment que la sécurité publique n'est plus assurée.

A la demande d'une véritable action de prévention et de sécurité publique, vous apportez des réponses médiocres. Pensez-vous sérieusement que les 1 000 appelés du contingent qui vont renforcer les 162 722 agents du ministère de l'intérieur puissent, sans formation, sans vocation et sans rémunération, remplir la difficile tâche que représente le maintien de la sécurité publique ?

M. Alain Richard, rapporteur général. Donc, il faut plus de dépenses, encore plus de dépenses !

Mme Martine Daugreilh. J'aurais souhaité un vrai budget, qui permette à la police de s'attaquer à ce nouveau fléau que constitue l'investissement des narcodollars dans notre pays. Il faut des moyens, et non des gadgets, pour lutter contre la Mafia, cette pieuvre qui étend ses tentacules sur Paris, sur les grandes villes françaises et sur l'ensemble de la région méditerranéenne.

S'agissant de la politique de la ville, le Gouvernement ne lui consacrerait que 7 milliards de francs, soit très peu au regard des véritables problèmes qui se posent. Cela ne permettra pas de répondre aux attentes des centres urbains dont

les quartiers se sont dégradés, de donner vie et animation aux zones urbaines en déchéance, de prévenir la délinquance !

J'ai la chance d'avoir, dans ma ville, la charge du secteur de l'habitat et de la réhabilitation.

M. Gérard Gouzes. Ça ne va pas durer !

Mme Martine Daugreilh. Je peux vous assurer que, sans les efforts consentis par les communes et les régions, nous serions confrontés aujourd'hui, du fait de la volonté insuffisante de l'Etat, à des situations dramatiques.

Enfin, le scandale du problème du logement a déjà été largement évoqué. Petit budget pour grosse aide !

M. Alain Richard, rapporteur général. Il faut plus de dépenses !

Mme Martine Daugreilh. Pour lapidaire que soit cette affirmation, elle correspond, soyez en persuadé, à mon intime conviction et à celle des Français.

Aucun effort nouveau pour les prêts en accession à la propriété - 30 000 - non plus que pour les prêts locatifs aidés, les PLA, n'est venu répondre au problème des surcoûts fonciers que nous connaissons depuis quelques années dans toutes les grandes villes.

Par son absence de politique nationale du logement, le Gouvernement va faire coup double : accroître les inégalités entre Français devant le droit au logement ; aggraver la situation du secteur du bâtiment et des travaux publics en sinistrant lentement, mais sûrement, les entreprises liées à cette activité.

Beau résultat en perspective : gâchis social et sinistre économique !

Je voudrais aussi vous parler du tourisme, qui est le grand absent de votre budget.

M. Alain Richard, rapporteur général. Nous avons les meilleurs résultats d'Europe !

Mme Martine Daugreilh. Elue d'un département dont le chiffre d'affaires est, pour 25 p. 100, lié au tourisme, j'insiste sur la situation que votre budget fait au tourisme et que je résumerai en trois mots : silence, indigence, deshérence.

M. Alain Richard, rapporteur général. Oh !

Mme Martine Daugreilh. Le budget du tourisme est en diminution, vous n'avez qu'à lire les chiffres !

Alors que notre pays bénéficie d'importants apports en devises du fait de cette activité, vous n'avez consenti aucun effort...

M. Alain Richard, rapporteur général. Il faut des dépenses !

Mme Martine Daugreilh. ... pour l'encourager et améliorer ses résultats.

M. Alain Richard, rapporteur général. Combien demandez-vous ?

Mme Martine Daugreilh. Que dire du sort réservé aux retraités et aux anciens combattants, dont il a été question il y a quelques instants ?

M. Gérard Gouzes. Nous n'examinons pas le budget des anciens combattants !

Mme Martine Daugreilh. Vous avez totalement ignoré ces deux catégories de Français à qui la France doit tant. Vous oubliez ceux qui réussirent le miracle français, aujourd'hui en retraite, ou ceux qui ont porté nos couleurs. Il était permis d'imaginer que l'effort en leur faveur serait tout de même plus important !

M. Gérard Bapt. Il est en augmentation de 4,5 p. 100 !

Mme Martine Daugreilh. Je n'oublie pas que, pendant cinq ans, j'ai défendu ici le budget des rapatriés. Cette année, je peux le dire, c'est vraiment un enterrement de dernière classe !

M. Gérard Gouzes. Cela fait trente ans qu'on en parle ! Vous n'avez jamais rien fait pour eux !

Mme Martine Daugreilh. L'accroissement massif du déficit, qui est la caractéristique première de votre budget, constituera un obstacle supplémentaire au retour de la croissance de notre économie, qui en a pourtant bien besoin.

Comme en 1991 et 1992, le besoin de financement de l'Etat sera en effet supérieur, et dans des proportions aggravées, à l'épargne financière des ménages.

M. Gérard Gouzes. Vous voulez tripler le déficit !

Mme Martine Daugreilh. Les ponctions qu'effectuera l'Etat pour ses propres besoins contribueront à maintenir des taux d'intérêt dont le niveau trop élevé est un obstacle majeur à la reprise de l'investissement.

En conclusion, je dirai que seule une politique budgétaire de réduction du déficit et de baisse des charges permettrait de sortir de cette impasse.

M. Alain Richard, rapporteur général. Avec moins de dépenses !

Mme Martine Daugreilh. C'est à l'opposé que se situe le projet de loi de finances pour 1993.

M. Alain Richard, rapporteur général. C'est le bouquet final !

M. Jean Ueberschlag. Vous ne savez pas choisir entre les dépenses !

M. Gérard Bapt. Dites-nous celles qu'il faut diminuer !

Mme Martine Daugreilh. Aussi, vous comprendrez aisément que je ne puisse voter ce budget, qui sera le dernier du gouvernement socialiste. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Richard, rapporteur général. Bravo ! Extraordinaire !

M. Jean Ueberschlag. Puis-je répondre d'un mot, monsieur le président ?

M. le président. Vous avez la parole, mon cher collègue.

M. Alain Richard, rapporteur général. Nous n'avons pas mérité cela !

M. Jean Ueberschlag. Vous nous reprochez, messieurs, de réclamer à la fois plus de dépenses et une réduction de l'endettement du pays. On ne peut se contenter de dire qu'on ne peut pas dépenser plus parce qu'il n'y a pas plus d'argent. En fait, vous ne savez pas choisir entre les dépenses, vous ne savez pas faire des dépenses judicieuses.

Je donnerai un exemple.

M. le président. Rapidement.

M. Jean Ueberschlag. Selon les estimations que nous avons faites, avec les dépenses supplémentaires proposées par M. Balladur, un apprenti coûterait 54 000 francs à la collectivité publique alors qu'un jeune au chômage coûte aujourd'hui 73 000 francs. Voilà, messieurs, la différence ! Nous, nous voulons donner une promotion à la jeunesse en formation, vous, vous préférerez la maintenir au chômage ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. Vous avez remarqué, mes chers collègues, que ma mansuétude à l'égard de mes voisins alsaciens est sans limite. (*Sourires.*)

La parole est à M. le rapporteur général.

M. Alain Richard, rapporteur général. Chacun sait que ma patience est limitée. Mais elle a été mise à très rude épreuve par les orateurs du groupe RPR.

Mme Daugreilh, dans son intervention qui a été un festival,...

M. Gérard Bapt. Le festival de Nice !

M. Alain Richard, rapporteur général. ... a dû demander entre 12 et 15 milliards de francs de dépenses supplémentaires, tout en concluant qu'il fallait réduire le déficit et diminuer les impôts.

M. Ueberschlag nous a offert le dernier numéro. Mais si le RPR a rencontré des jeunes chômeurs qui touchent 6 000 francs par mois d'indemnités et, par conséquent, coûtent 73 000 francs à la collectivité, c'est vraiment qu'il voit des éléphants roses !

M. Jean Ueberschlag. J'ai seulement dit qu'ils coûtaient 73 000 francs à la collectivité !

M. René André. L'allusion aux éléphants roses nous met en joie !

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je me bomerai à quelques réflexions sur la manière dont le budget est exécuté.

Le pouvoir d'autoriser la dépense publique est donné au Parlement. C'est le fondement de la démocratie parlementaire. On ne dira jamais assez que toute atteinte à ce principe fondamental est une atteinte à l'essence même de nos institutions. C'est pourquoi nous devons faire preuve de vigilance et d'obstination.

Je donnerai trois exemples pour illustrer mon propos.

Le premier est d'actualité. Il concerne les remises de dettes accordées à certains Etats étrangers, et ce problème a été évoqué lors du sommet franco-africain de Libreville.

Le second concerne les techniques de régulation budgétaire mises en œuvre pour l'exécution de la loi de finances.

Le troisième a trait aux subventions.

Il est clair que le Parlement n'est pas associé aussi étroitement qu'il est souhaitable aux décisions concernant les dettes contractées à notre égard par les Etats étrangers, et notamment par les Etats africains.

M. Jean Ueberschlag. Domaine réservé !

M. Jean-Paul Fuchs. La presse les rapporte - et nous les apprenons de cette façon - mais comme des décisions déjà prises, définitives. Jamais le rôle du Parlement n'est mentionné.

M. Jean Ueberschlag. Tout à fait !

M. Jean-Paul Fuchs. Même si, sur le fond, ces remises de dettes peuvent être justifiées - il est vraisemblable que nous les approuverions -, la procédure retenue ne peut nous satisfaire.

M. Jean Ueberschlag. C'est le fait du prince !

M. Jean-Paul Fuchs. Je souhaite pour ma part que le Parlement soit associé plus étroitement aux décisions qui ont une incidence sur les charges du budget de l'Etat, et qu'il soit au moins convenablement informé en amont.

Je ne dis pas que l'exécutif sort de sa compétence lorsqu'il prend des décisions de ce type, mais nous aimerions être autre chose que le caissier qui se limite à payer une facture décidée par d'autres.

M. René Couanau. Très bien !

M. Jean-Paul Fuchs. Je rappelle en effet que, sur le plan budgétaire, une remise de dette qui fait suite à la renonciation par l'Etat au remboursement d'une créance a pour traduction l'inscription de crédits au budget, donc dans une loi de finances. On nous demande en fait quelque chose qui n'est plus qu'une sorte d'avalisation, mais la presse n'en parle pas.

M. Léonce Deprez. Très juste !

M. René Couanau. M. Alain Richard ne peut approuver une telle procédure !

M. Jean-Paul Fuchs. La régulation budgétaire fournit un autre exemple du peu de cas que l'on fait des autorisations qu'il appartient pourtant au Parlement de donner. Cette pratique a été utilisée chaque année depuis le début de la législature. Elle consiste à annuler par un acte de nature réglementaire la décision du législateur d'ouvrir des crédits. En général, cette annulation est précédée d'un gel des crédits, dont une partie est ensuite annulée.

Pour l'exercice 1991, le Gouvernement a eu recours à deux variantes.

Il a d'abord posé le principe du blocage des crédits ouverts par report à partir du mois de mai jusqu'à l'adoption en novembre des arrêtés généraux de report.

Il a également décidé de limiter le rythme des engagements, décision qui a facilité les annulations associées à la loi de finances rectificative.

Cette année encore, il a été procédé au gel de 15 milliards de francs dès le mois de février, donc peu de temps après que le Parlement se fut prononcé. Cela n'est pas acceptable. Sur cette somme, près de 5 milliards de francs ont été annulés à la fin du mois dernier.

Quelles que soient les raisons de fond, qui peuvent au demeurant être fort estimables, présidant aux décisions de régulation budgétaire, il n'en reste pas moins que la procédure n'est absolument pas satisfaisante du point de vue de notre institution.

Une troisième observation témoigne du non-respect des décisions du Parlement.

Les subventions à divers organismes sont souvent versées avec un retard inacceptable. Je prendrai un seul exemple, celui du FIQV, le Fonds interministériel pour la qualité de la vie. Il ne s'est pas encore réuni, alors que nous sommes à la fin du mois d'octobre - et il ne sait pas quand il se réunira -, pour attribuer les subventions de 1992. Celles-ci ne seront disponibles dans le meilleur des cas qu'à la fin du premier trimestre ou au milieu de l'année 1993.

M. Jean Ueberachlag. Les caisses sont vides !

M. Jean-Paul Fuchs. Comment des organismes qui dépendent de ces subventions peuvent-ils réellement fonctionner ? Une telle situation est totalement inacceptable, monsieur le ministre !

Je préside un organisme de ce type. Je demande donc au Gouvernement de nous indiquer les mesures qu'il compte prendre pour nous associer plus étroitement aux décisions afin que nous ne nous bornions pas à les avaliser, pour éviter de remettre en cause unilatéralement les décisions budgétaires que le Parlement a prises et pour faire en sorte que les subventions votées soient bien versées pendant l'année de référence. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et l'Union pour la démocratie française.*)

M. Alain Richard, rapporteur général. C'était quand même autre chose que les interventions précédentes...

M. le président. Les orateurs inscrits dans la discussion générale s'exprimeront cet après-midi.

La parole est à M. le ministre du budget.

M. Martin Malvy. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, vous me permettrez tout d'abord d'adresser mes remerciements à MM. Douyère, Bouquet, Bonrepaux, Rodet, Bapt, Roger-Machart et Hollande qui, dans leurs interventions, ont salué les efforts faits par le Gouvernement, la qualité et le sérieux de ce budget.

M. Patrick Ollier. Tous les autres ont dit des contrevérités ?

M. Jean Ueberachlag. Il y avait tout de même des nuances dans les propos de vos amis, monsieur le ministre !

M. le ministre du budget. Vous me permettrez également de faire part de la surprise que j'ai éprouvée ce matin. Hier, j'avais cru comprendre que nous avions prévu trop de dépenses, et je ne suis pas sûr que certains des orateurs qui interviendront cet après-midi ne reprendront pas ce thème.

Or, ce matin, mesdames, messieurs de l'opposition, vous avez dégainé : nous n'étions plus dans la première partie du projet de loi de finances, mais dans la seconde. Les dépenses de l'Etat augmenteront de 3,5 p. 100 en 1992. Nous allons effectuer un premier calcul pour savoir de combien vous nous avez demandé de les faire progresser : de 4,5, ou de 6 p. 100 ?

M. Patrick Ollier. En dépensant autrement, oui !

M. le ministre du budget. Mais j'attends de l'opposition qu'elle me fasse la première proposition en matière de recettes.

M. Patrick Ollier. Vous les connaîtrez cet après-midi !

M. le ministre du budget. Vous avez passé votre temps, ce matin, à me demander plus de dépenses tout en exigeant de nouvelles réductions d'impôts. Autrement dit, vous m'avez demandé d'accroître le déficit budgétaire !

M. Patrick Ollier. Non !

M. Alain Richard, rapporteur général. Eh si !

M. le ministre du budget. Je suppose que vous nous avez proposé de rejoindre un certain nombre de gouvernements en Europe, dont certains, aujourd'hui, sont en grande difficulté, et je le déplore pour eux.

Vous avez entendu les déclarations de certains chefs de gouvernement.

M. Patrick Ollier. Nous avons proposé une autre politique !

M. le ministre du budget. Si vous contestez l'équilibre que nous présentons, proposez-moi, je vous en prie, des économies sur l'un quelconque des budgets.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Sur la Très Grande Bibliothèque !

M. Jean-Pierre Barcé. Evidemment : ils ne savent pas lire !

M. le président. Mes chers collègues, je pense que nous devons être capables de nous écouter mutuellement et j'aimerais que vous laissiez le ministre du budget s'exprimer, comme chaque orateur a pu le faire avant lui.

M. Patrick Ollier. Il nous a posé des questions !

M. Jean Ueberschlag. M. le ministre n'a pas pu nous entendre, puisqu'il n'a pas écouté !

M. le ministre du budget. Je n'ai interrompu personne ce matin.

Je rappelle, avant de répondre méthodiquement aux uns et aux autres, que notre déficit est le plus faible de tous les pays industriels : 2,2 p. 100 du produit intérieur brut,...

M. René Couanau. Déjà dit !

M. le ministre du budget. ... la moyenne européenne étant de 4,9 p. 100, le pourcentage de l'Allemagne de 3,9 p. 100, celui du Portugal de 4 p. 100, celui de l'Angleterre de 5 p. 100 et celui de la Belgique de 5,2 p. 100. Faites donc attention aux propos que vous tenez !

En second lieu, nous sommes en tête en ce qui concerne la croissance puisque nous atteindrons 2,1 p. 100 en 1992, la moyenne européenne étant de 1,4 p. 100.

Je rappelle aussi que notre inflation est maîtrisée et que nous sommes à un point en-dessous de l'Allemagne.

Par ailleurs, notre balance commerciale a enregistré un solde positif de 25 milliards de francs en 1992, pour la première fois depuis longtemps.

Je rappelle enfin que la bataille du franc a été gagnée parce que les marchés ont confiance dans l'économie française.

M. Gérard Bapt. Elle est compétitive !

M. Jean Ueberschlag. Mais les entreprises n'embauchent pas !

M. le ministre du budget. Bâissez un programme électoral, c'est votre affaire, mais ne donnez pas à l'opinion une image fautive de la France ! Vous ne servez pas notre pays en tenant de tels propos.

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Très bien !

M. Jean Ueberschlag. Ce ne sont pas nos propos ; c'est votre politique qui le dessert !

M. le ministre du budget. Vous avez parlé ce matin du chômage, qui est un drame, nous le savons tous, pour ceux qui le vivent. En 1987, la proportion de la population active au chômage était de 10,4 p. 100 ; en 1993, elle est de 10,3 p. 100. Nous ne triomphons pas, mais vous n'avez pas non plus remporté la bataille du chômage. Le nombre de chômeurs a progressé de 51 000 depuis décembre 1991. Dans le même temps, il a progressé de 145 000 en Allemagne et de 200 000 en Angleterre. Ce sujet est suffisamment sérieux et dramatique pour qu'on le traite autrement.

Avant d'en venir aux réponses individuelles, je tiens à rappeler que la construction de ce budget est la seule qui permette de soutenir ou d'accompagner la reprise, alors que tout ce que vous avez proposé reviendrait à accroître le déficit.

Si vous étiez aujourd'hui dans un autre Parlement d'Europe, le ministre du budget qui s'adresserait à vous vous proposerait d'augmenter les impôts et de réduire, peut-être de manière drastique, les dépenses, parce que les politiques menées dans les autres pays ont conduit à des déficits plus importants, qui tous, hormis le cas du Danemark et du Luxembourg, dépassent la limite de 3 p. 100 que prévoit le traité de Maastricht.

M. Léonce Deprez. Nous n'avons pas l'Allemagne de l'Est à absorber !

M. le ministre du budget. M. Fabien Thiémé m'a demandé davantage d'emplois publics. De l'autre côté de l'hémicycle, on m'a dit qu'il y en avait infiniment trop. Cela m'incite à penser que le Gouvernement a vu juste en supprimant des emplois là où c'était possible. Je vous rappelle que nous en supprimons 4 774 à la défense pour en créer dans les secteurs prioritaires que sont l'éducation, la justice et la sécurité.

Vous demandez, monsieur Thiémé, plus d'économies sur la défense. Je vous ai dit hier que, depuis 1988, le budget de la défense n'avait progressé que de 15 p. 100. Vous savez comme moi que ce genre de discours est plus difficile à tenir lorsqu'on descend sur le terrain et que l'on est près des équipements et des installations. Par contre, le budget de l'éducation a progressé de 42 p. 100, ce qui est bien le signe de la priorité que nous lui accordons.

M. Jacquemin a contesté le déficit du budget pour 1993 en vantant l'exemplarité de la période 1986-1988.

M. Alain Bonnet. Tiens ! Comme c'est curieux !

M. le ministre du budget. Mais il faut rappeler, chaque fois qu'on le peut, ce qui s'est passé. Le déficit de 1993, de 2,2 p. 100 du PIB, sera inférieur au déficit du dernier budget exécuté par la droite, celui de 1987, qui était de 2,25 p. 100 du PIB.

M. Patrick Ollier. Nous revenons de loin !

M. le ministre du budget. Je me demande pourquoi ce qui était bon venant de M. Balladur serait épouvantable venant de nous !

Il n'est pas vrai, monsieur Jacquemin, que les recettes soient surévaluées. Elles dépendent pour l'essentiel de la consommation des ménages, donc de la TVA, et des revenus de 1992. Or à cet égard, il n'y a pas de désaccord entre les divers instituts de prévisions et le Gouvernement : ces instituts prévoient une augmentation de la consommation comprise entre 2,2 p. 100 et 2,7 p. 100, l'institut Gamma allant quant à lui jusqu'à 3,2 p. 100.

Pour 1993, les recettes ont été calculées au plus juste : elles progressent de moins de 3 p. 100 par rapport à 1992. Reconnaissez que c'est la marque d'une grande modestie !

Pour le reste, M. Jacquemin a, cédant au travers habituel, plaidé pour des dépenses supplémentaires, qu'il propose de financer par des recettes de privatisation. Ce n'est pas très sérieux ! On ne peut asséoir des dépenses renouvelables sur des recettes dépendant essentiellement de la situation du marché ! (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. Jacquemin a estimé ensuite que ce budget manquait d'imagination et de lignes directrices, notamment en matière fiscale. En disant cela, il a totalement ignoré l'achèvement en 1993 de réformes majeures. La suppression du taux majoré de la TVA au profit des ménages, ce n'est pas rien ! Celui qui achètera une voiture 80 000 francs en 1993 économisera 11 000 francs de TVA par rapport à ce qu'il aurait payé en achetant une voiture au même prix en 1988. Une telle réforme, dans le cadre de l'harmonisation européenne et de la création du grand marché, n'est pas négligeable !

Il n'est pas non plus négligeable que le taux de l'impôt sur les sociétés ait été ramené de 42 p. 100 à 33 1/3 p. 100.

Quant aux charges des entreprises, leur allègement devrait atteindre 1 700 millions de francs en régime de croisière.

M. Gantier a quant à lui parlé de « trucage ».

M. Gérard Bapt. Le mot lui aura échappé ! D'ordinaire, M. Gantier est sérieux ! (*Souires.*)

M. le ministre du budget. Hier, dans mon discours de présentation, j'ai énuméré les points de désaccord existant entre le Gouvernement et les instituts de conjoncture. Pour autant, ces divergences n'aboutissent pas à contester en quoi que ce soit notre évaluation, très rigoureuse, des recettes.

M. Gantier considère que les dépenses ont augmenté plus vite que la richesse nationale. C'est faux ! Depuis 1988, le poids des dépenses par rapport au PIB a été ramené de 20 à 18 p. 100. Les dépenses publiques étaient plus lourdes dans le budget de M. Balladur que dans celui que j'ai eu l'honneur de vous présenter hier. Autrement dit, le Gouvernement maîtrise les dépenses publiques !

Mme Michèle Alliot-Marie. On aura tout entendu !

M. Gérard Bapt. C'est la réalité des chiffres !

M. le ministre du budget. Quant au procédé qui consiste à se référer à la somme des déficits sur cinq ans, il n'a aucun sens, ou alors, il faut aller jusqu'au bout du raisonnement : on doit faire le même calcul pour les prélèvements obligatoires et prendre en considération la période de cohabitation et l'on s'aperçoit que le déficit total atteint 400 milliards ! Mais je le répète, un tel exercice n'a aucun sens.

En réalité, la droite ne sait plus quoi inventer pour critiquer systématiquement le Gouvernement, comme cela est apparu si clairement ce matin,...

M. Patrick Ollier. Elle n'a pas à se forcer !

M. le ministre du budget. ... et pour masquer le vide de ses propositions budgétaires alternatives.

M. Gérard Bapt. Son discours était caricatural !

M. le ministre du budget. J'en arrive à la dette, qui est, et M. Gantier le sait bien, très inférieure à celle des autres pays européens - en tout cas à mi-chemin des 60 p. 100 qui constituent la limite prévue par le traité de Maastricht.

M. Gantier a insisté sur l'importance des prélèvements de trésorerie effectués sur les entreprises. Il a eu raison, mais il n'a pas dit qu'ils étaient la réponse adaptée, c'est-à-dire exceptionnelle et temporaire, à des difficultés conjoncturelles. Ces prélèvements ne sont d'ailleurs pas aussi élevés que certains le prétendent. Que ne diriez-vous si, pour éviter le dérapage du déficit, nous avions proposé des hausses d'impôts et donc des prélèvements définitifs, alors que rien n'aurait justifié cette disposition puisque ce déficit n'est que le constat des moindres rentrées fiscales dues à la crise mondiale et qu'il ne résulte pas, quoi que vous affirmiez car la vérité est têtue, d'un dérapage des dépenses ?

M. Jean Ueberschlag. Les faits aussi sont têtus !

M. le ministre du budget. M. Gantier a également dressé un tableau impressionnant des réformes fiscales que l'opposition veut mettre en œuvre. Mais il a tout simplement omis de préciser la façon dont ces réformes seraient financées.

Il m'a reproché d'avoir présenté ce budget avec des lunettes roses. Qu'il me permette de regretter qu'il nous ait fait des propositions à l'aveuglette ! (*Souires.*)

M. Jean-Louis Debré, dont je regrette l'absence ce matin, s'est livré à un formidable exercice de démagogie s'agissant d'un domaine qu'il connaît bien et qu'il affectionne : la justice.

Si un jour l'opposition devait l'emporter,...

M. Alain Richard, rapporteur général. C'est peu probable !

M. le ministre du budget. ... je lui souhaiterais...

M. Alain Bonnet. Bien du plaisir !

M. le ministre du budget. ... bonne chance pour avoir attiré, comme il l'a fait ce matin, un certain nombre de revendications qui, d'ailleurs, ne sont pas toutes dérisoires.

Je rappellerai à M. Debré trois chiffres, pour le faire réfléchir.

M. Alain Richard, rapporteur général. Vaste programme ! (*Souires.*)

M. le ministre du budget. Peut-on faire mieux que nous ? Le budget de la justice a augmenté de 37 p. 100 depuis 1988, 4 000 emplois ont été créés dans le secteur pénitentiaire et 800 millions seront consacrés aux cités judiciaires contre 200 en 1987. Dans ces conditions, on peut proposer, on peut critiquer, mais on n'a pas le droit d'avoir la mémoire trop courte !

Je remercie M. Douyère pour le soutien solide et argumenté qu'il a apporté au projet de budget préparé par le Gouvernement. J'ai plus particulièrement apprécié la qualité de son analyse des données générales de ce projet, tant pour ce qui concerne les dépenses et les recettes que l'environnement économique.

Combien de discours « hexagonaux » avons-nous entendus ce matin !

J'ai bien noté les points sur lesquels M. Douyère souhaitait des améliorations. J'aborde la discussion budgétaire avec un esprit d'ouverture sous réserve - contexte économique oblige - que le déficit budgétaire ne soit pas accru, ainsi qu'il l'a reconnu lui-même.

Monsieur Brard, vous avez longuement insisté sur le problème toujours difficile des concours de l'Etat aux collectivités locales. Le budget me paraît prendre nettement en compte vos préoccupations puisque ces concours, dont j'ai déjà entretenu l'Assemblée, mercredi dernier, s'accroîtront de 6,1 p. 100, soit à un rythme beaucoup plus rapide que le PIB en valeur, qui augmentera de 5,5 p. 100, ou que le total des dépenses, qui progressera de 3,4 p. 100, ou encore que les prix par rapport à 1987.

La DGF, avec une dérive des prix de 2,8 p. 100, progressera quant à elle de 4,33 p. 100.

M. Jean-Pierre Brard. Exactement de 2,38 p. 100 pour le plus grand nombre des communes !

M. le ministre du budget. La progression sera la même pour toutes les dotations satellites de la DGF. Quant à celle des dégrèvements locaux à la charge de l'Etat, elle dépassera 10 p. 100, faisant de ce dernier le premier contribuable local.

Je signale que le projet de budget comporte plusieurs dispositions favorables aux collectivités locales, qu'il s'agisse de l'évolution de la DGF - où en serions-nous si nous avions conservé l'ancien mécanisme ? - ou de l'abondement de la DDR.

Vous avez, monsieur Brard, évoqué la révision des évaluations cadastrales. Il s'agit d'une opération-vérité dont je constate qu'elle est très favorable aux logements sociaux. Mais en débattre serait sans doute prématuré.

Vous n'ignorez pas que le Gouvernement devait remettre au Parlement un rapport de simulation sur le résultat de l'opération. Cela a été fait au début du mois d'octobre. Le Parlement sera saisi d'un projet de loi prévoyant un calendrier et les modalités d'intégration des résultats dans les rôles. Le débat aura donc lieu en son temps.

M. Patrick Ollier. Dès cette session ?

M. le ministre du budget. La mesure me paraît importante et me semble aller dans le sens souhaité par nombre d'entre nous.

M. Jegou a dressé un catalogue de dépenses supplémentaires et d'allègements fiscaux. Mais on n'a pas perçu dans son discours l'amorce de l'amorce d'une proposition de financement.

Décidément, je ne vois pas de politique budgétaire alternative à celle proposée par le Gouvernement !

M. Jean Le Garrec, président de la commission. M. Jegou s'est cependant exprimé très gentiment ! (*Sourires.*)

M. Gérard Bapt. Il a subi la pression du RPR !

M. le ministre du budget. M. Jegou a insisté avec raison sur un grand dossier, celui de nos PME. Il a regretté que les mesures prévues dans le budget en faveur de ces entreprises soient insuffisantes.

Il faut prendre la situation actuelle en compte ! En effet, il y aura moins de mesures fiscales en faveur des PME que l'an dernier.

M. Germain Gengenwin. En somme, monsieur le ministre, vous souhaitez que l'opposition vous donne quelques recettes ! (*Sourires.*)

M. le ministre du budget. Mais cela ne signifie pas que le Gouvernement fasse moins d'efforts ! Un plan de 36 milliards de francs a été lancé ; il prévoit l'augmentation des enveloppes de CODEVI et la création d'un fonds de garantie pour les prêts consentis aux PME.

Cela dit, mes préoccupations rejoignent celles de M. Jegou, qui sont raisonnables.

J'ai écouté avec attention les observations de M. Wiltzer sur le budget de la coopération, qui pourront utilement éclairer la discussion qui aura lieu dans le cadre de l'examen de la deuxième partie du projet de loi de finances. Je les transmettrai à M. Debarge, ministre délégué à la coopération et au développement.

Je rappelle que notre aide publique représentait 0,50 p. 100 du PIB en 1988, c'est-à-dire 28 milliards de francs, et qu'elle en représentera 0,58 p. 100 en 1993, c'est-à-dire 43 milliards de francs, soit une progression de 15 milliards au cours des cinq dernières années.

La France est le premier grand pays - nous devons nous en souvenir - en ce qui concerne l'aide au développement. Aujourd'hui, l'objectif de 0,7 p. 100 du PIB, confirmé à Rio, peut être considéré comme pouvant être atteint compte tenu des efforts qui ont été réalisés jusqu'à présent.

En revanche, j'ai trouvé les critiques de M. Richard vraiment excessives.

M. Alain Richard, rapporteur général. De M. Lucien Richard ! (*Sourires.*)

M. le ministre du budget. C'est bien de lui qu'il s'agit, car je vous ai, monsieur le rapporteur général, rendu hommage plus tôt, pour faire le pendant...

M. Jean-Pierre Brard. Voilà en fait une manière indirecte de relever les excès de M. Alain Richard ! (*Sourires.*)

M. le ministre du budget. Rien n'a trouvé grâce aux yeux de M. Lucien Richard.

Je déplore qu'il ait considéré comme négligeables les efforts considérables consentis depuis quelque cinq ans par le Gouvernement dans les domaines de l'éducation, de la recherche, de la modernisation de l'économie et, simultanément, de la solidarité en faveur des plus démunis.

Le Gouvernement a, depuis 1988, conduit une politique budgétaire équilibrée. Cette politique a été possible grâce aux efforts que les Français ont supportés collectivement depuis plusieurs années. Ainsi, sans mettre en péril les grands équilibres, nous avons pu, depuis le second semestre de 1990, dépasser un cap conjoncturel difficile tout en poursuivant un effort important pour les dépenses qui préparent le mieux l'avenir.

J'ai cru comprendre que M. Jacques Roger-Machart s'inquiétait de l'évolution de la conjoncture et des risques de déflation. Je ne partage pas son inquiétude. Selon moi, nous assisterons l'an prochain à un redémarrage progressif de la demande intérieure, et donc de l'activité générale. Je ne pense pas qu'il y ait des risques de déflation.

J'ajoute que le Gouvernement, en laissant jouer les stabilisateurs automatiques, c'est-à-dire en se refusant à relever les impôts et en acceptant un déficit compatible avec la situation présente de nos comptes extérieurs, contribue activement à soutenir l'activité.

Le budget de 1993 est marqué par un effort important en faveur des dépenses d'équipements publics, s'agissant notamment des routes, dont les crédits augmentent de 19 milliards, des transports collectifs et des équipements universitaires et scolaires. Tout cela me paraît de nature à rassurer M. Jacques Roger-Machart, dont je connais le sérieux des réflexions.

M. Tardito a critiqué la réforme de la fiscalité de l'épargne. Je ne sais s'il a parfaitement mesuré les conséquences de son propos.

M. Jean-Pierre Brard. Bien sûr ! C'est un homme d'une grande profondeur ! (*Sourires.*)

M. le ministre du budget. Je sais !

M. Alain Richard, rapporteur général. C'est là le côté cigale d'un homme de soleil ! (*Sourires.*)

M. le ministre du budget. Une fiscalité de l'épargne dissuasive provoquerait, et M. Tardito le sait, des placements à l'étranger au service d'économies étrangères et diminuerait donc l'épargne en France. Au total, cela signifierait moins d'investissements en France et donc moins d'emplois !

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Or ce n'est sans doute pas ce que voudrait M. Tardito !

M. Jean-Pierre Brard. M. Le Garrec se livre à des exégèses imprudentes !

M. le ministre du budget. Ce n'est sans doute pas ce que voudrait M. Tardito, en effet.

Ce réalisme économique n'empêche pas le Gouvernement de lutter, comme vous, monsieur Tardito, contre les activités purement spéculatives.

Je vous rappelle que, depuis deux ans, il s'est engagé avec une volonté profonde dans la réforme du régime de taxation des plus-values financières des entreprises et des ménages. Les plus-values financières des entreprises sont taxées depuis l'an dernier au taux de l'impôt sur les sociétés. Le projet de loi de finances propose l'imposition des plus-values latentes des OPCVM monétaires et obligataires des entreprises. Nous

aurons un grand débat sur ce sujet, sans doute. Quant aux ménages, la DDOF de juillet a diminué le seuil d'imposition des plus-values des SICAV monétaires.

M. Devedjian, dont les remarques sont souvent pertinentes, a proféré hier soir des critiques qui m'ont paru totalement exagérées. « Déficit budgétaire record » ? Mais quel qualificatif donne-t-il alors aux déficits de nos partenaires, qui sont au moins deux fois supérieurs au nôtre ? Il faut s'entendre !

L'endettement de l'Etat est inférieur aux critères de Maastricht et, là aussi, à celui de nos principaux partenaires.

M. Jean Ueberschlag. Pourquoi donc toujours comparer avec nos partenaires ?

M. le ministre du budget. Tout simplement parce que les économies des différents pays sont imbriquées. Un Français sur quatre travaille pour l'exportation. Vous raisonnez comme si la France était une île déserte, ou comme si nous en étions toujours à l'époque du Grand Roi, l'Europe étant le monde entier et la France la première puissance en Europe. Je suis désolé que vous ayez une vision aussi fautive de l'économie.

M. Jean Ueberschlag. Nous ne sommes pas bons, mais les autres ne sont pas meilleurs, voilà votre seule consolation !

M. Jean-Pierre Brerd. La France n'est plus une grande puissance, mais nous avons toujours un monarque !

M. le président. Monsieur Ueberschlag, laissez le ministre poursuivre. Il est vrai que vous êtes si loin des frontières que toute comparaison internationale est pour vous difficile à comprendre ! (Sourires.)

M. le ministre du budget. L'endettement est très inférieur aux critères de Maastricht, - 60 p. 100 du PIB - puisqu'il est de l'ordre de 30 p. 100.

Trop de dépenses ? Elles augmenteront de 3,1 p. 100 en 1993, après 3,4 en 1992. Depuis l'été 1990, le Gouvernement a freiné cette évolution. M. Devedjian s'est efforcé de tracer quelques pistes d'économies que je n'ai pas trouvées très originales. Les grands travaux ? Mais c'est du BTP, souvent ! Les privatisations ? Ce ne sont pas des économies ! D'autant que, pour les intervenants de l'opposition, elles doivent servir à financer des dépenses nouvelles. Budget posthume ? J'ai trouvé l'expression amusante, un peu anticipée.

M. Arthur Dehaine. Anticipée, seulement ?

M. le ministre du budget. Nous en reparlerons dans quelques années. Je ne peux me résoudre, en tout cas, à considérer ce budget comme mort-né. J'ai dit que nous avions évalué avec prudence les recettes pour 1993. Il n'y a donc pas de risque à cet égard. Ce budget est sérieux et sincère.

M. Laffineur a parlé de 300 milliards de francs de déficit pour 1993. Je crois qu'il n'a pas bien lu les chiffres du projet de budget que je présente : 165,4 milliards. Il a évoqué la forte croissance des charges de la dette. Elle m'inquiète aussi, et je ne suis pas le seul. J'ai lu, à ce sujet, l'excellent rapport du rapporteur général. On ne pourrait poursuivre pendant des années ce qui est le résultat d'un accident de conjoncture, ...

M. Arthur Dehaine. La conjoncture a duré douze ans ? ...

M. le ministre du budget. ... mais il faut reconnaître que, dès 1974, notre pays a pratiqué une politique budgétaire très accommodante qui a provoqué le gonflement progressif de cette dette.

M. Laffineur a critiqué ce qu'il a appelé un budget de renoncement. Ce n'est évidemment pas mon sentiment. J'ai eu l'occasion de dire qu'il était à mes yeux le meilleur budget possible pour notre pays dans un contexte économique difficile.

M. Arthur Dehaine. Economique et politique !

M. le ministre du budget. M. Bonrepaux a souligné l'importance du plan d'accompagnement de la PAC présenté par le Gouvernement. Je remercie celui qui, lorsqu'il parle d'agriculture, de collectivités locales, de zones défavorisées, est un expert.

Il regrette que les dégrèvements d'impôts fonciers bénéficient à l'ensemble des propriétés foncières et pas seulement aux propriétés agricoles. Il a satisfaction : la mesure de suppression des parts régionale et départementale ne s'appli-

quera pas aux septième et onzième catégories de terres, c'est-à-dire, notamment, aux terrains industriels, aux gravières, aux jardins d'agrément qui, évidemment, ne seront pas dégrévés. Je rappelle, par ailleurs, qu'une disposition spécifique oblige les propriétaires à reverser le dégrèvement aux exploitants.

M. Bonrepaux a parfaitement mis en évidence les contradictions de l'opposition en matière budgétaire. Une litanie de propositions de dépenses, mais les moyens de financement de ces mesures, il ne les a pas trouvés. Moi non plus. En tout cas, je le remercie du soutien qu'il apporte au Gouvernement. Bien souvent, il s'est fait l'écho des difficultés, des problèmes du monde rural. Il a aujourd'hui constaté qu'il avait, sur bien des points, été entendu. Je lui renouvelle mes remerciements.

M. Deprez a rappelé qu'à l'issue de la dernière tourmente monétaire, le franc s'était apprécié par rapport à l'ECU et à différentes devises européennes. Comme je l'ai déjà indiqué, c'est le signe du jugement positif que portent les marchés sur notre économie. Sinon, nous aurions connu les accidents que les autres ont rencontrés.

M. Deprez s'inquiète du niveau des taux d'intérêt. Je lui rappelle qu'en dépit des mouvements monétaires récents, les taux à long terme ne se sont pas élevés. Quant aux taux à court terme, ils sont revenus maintenant à un niveau inférieur à celui d'avant la crise monétaire. Je pense donc que son pessimisme n'est pas fondé. Personne n'ignore que le contexte international est difficile. Lui non plus. Personne n'a le droit, parce que c'est là le résultat des efforts des Français, de dévaloriser les bons résultats de notre économie.

J'ai assisté au conseil ECOFIN à Luxembourg avant-hier. Je vous assure, mesdames et messieurs les députés, que nos partenaires ne portent pas sur la France et l'économie française les regards que, parfois, vous portez sur elle d'une manière un peu excessive, et qu'ils ne partagent pas vos critiques.

Je rappelle à M. Bonnet que le budget de l'agriculture, avec 2,5 milliards de plus qu'en 1992, répondra à ses préoccupations. Alléger les charges, préparer l'avenir en aidant l'installation des jeunes, aider l'agriculture dans les zones défavorisées par le relèvement important de diverses primes, tout cela constitue un ensemble cohérent et de nature à répondre aux préoccupations des agriculteurs. Je sais qu'ici comme dans votre département, monsieur Bonnet, vous vous penchez régulièrement sur les problèmes des zones rurales. Ce budget est un bon budget pour l'agriculture ; les mesures d'accompagnement aussi. Les aides qui ont été apportées aux communes rurales par l'intermédiaire de la DDR sont bonnes pour le milieu rural. Le budget de l'aménagement du territoire est un bon budget. Quelles que soient les difficultés que nous rencontrons, tous, sur le terrain, l'effort est considérable et il doit être pris en considération.

M. Ollier refuse de reconnaître l'évidence.

M. Alain Rodet. Ça arrive !

M. le ministre du budget. Nous avons souvent parlé ensemble du budget de l'aménagement du territoire, y compris d'ailleurs dans des réunions de travail et lors de déplacements.

M. Patrick Ollier. Vous ne teniez pas le même langage !

M. le ministre du budget. Même si je ne savais pas encore que ce budget serait en augmentation de 23 p. 100...

M. Patrick Ollier. En autorisations de programme !

M. le ministre du budget. ... en autorisations de programme, en effet.

Vous avez évoqué, monsieur Ollier, la baisse des crédits de paiement.

M. Patrick Ollier. Vous le reconnaissez !

M. le ministre du budget. Mais elle n'est que le résultat mécanique, à terme, de la baisse considérable, de l'effondrement de 21 p. 100 des moyens d'engagement entre 1986 et 1988 !

C'est donc à vous, monsieur Ollier, et à vos amis, qu'il faut vous en prendre, et non à nous !

M. Patrick Ollier. Et depuis quatre ans ? Ce n'est pas sérieux comme argument !

M. Arthur Dehaine. Remontez à 1981, tant que vous y êtes !

M. le ministre du budget. Dans un budget d'intervention comme celui de l'aménagement du territoire, ce sont les moyens d'engagement des opérations qui comptent. Autrement dit, vous n'avez fait que confirmer ce que j'ai dit et cautionner le contenu de notre démarche.

M. Jean Ueberschlag. Mauvais arguments !

M. le ministre du budget. Les crédits du FIAT vont augmenter de 534 millions en 1991 à 851 millions en 1993, ceux du FIDAR, de 390 millions à 530 millions dans le même temps.

L'aide à la localisation des activités était dotée de 200 millions en 1987. Elle disposera de cinq fois plus pour 1993.

Les préoccupations de M. Ollier sont légitimes et je les partage.

M. Patrick Ollier. Je vous remercie !

M. le ministre du budget. Elles trouvent leur réponse dans les budgets de 1988 à 1993, beaucoup plus - il en conviendra discrètement - que dans ceux de la période de 1986 à 1988 au cours de laquelle le budget de l'aménagement du territoire a été singulièrement sacrifié.

M. Ollier a parlé de solidarité nationale. Oserai-je lui dire : « Rejoignez-nous, car c'est plutôt du côté de vos amis que nous avons quelque difficulté à faire jouer cette solidarité ? »

M. Alain Richard, rapporteur général. Avec M. Juppé, par exemple !

M. le ministre du budget. Récemment, j'ai lu, entendu, un certain nombre de contestations de la part de la Ville de Paris. M. Chirac a même écrit à tous les Parisiens pour leur dire : « On m'a pris, on m'a volé 512 millions. »

M. Arthur Dehaine. C'est vrai !

M. Jean Le Garrec, président de la commission. « Ma cassette, ma cassette !... »

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas assez ! Les socialistes sont toujours trop timides, trop timorés !

M. le ministre du budget. Cette somme représente 2 p. 100 du budget de la ville, qui reçoit 9 milliards de concours de l'Etat, messieurs les députés de province.

M. René Douyère. C'est trop !

M. le ministre du budget. Et voilà son maire qui, alors que la taxe d'habitation était, à Paris, en 1991, de 50 p. 100 inférieure à la moyenne nationale...

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Tout à fait exact !

M. le ministre du budget. ...crie au scandale parce que la solidarité s'exerce - mais, député de la Corrèze, il s'en félicite sans doute dans son département !...

M. Alain Rodet. Doctor Jekyll and mister Hyde !

M. Jean-Pierre Brard. Chirac, c'est Janus !

M. le ministre du budget. Je sais que cette discussion est possible entre nous. Je suis convaincu que le pourcentage des prélèvements obligatoires doit continuer à descendre.

M. Arthur Dehaine. Comme à Paris !...

M. le ministre du budget. Autrement dit, on ne peut plus demander davantage à l'Etat. Demeure la nécessité de l'effort en faveur des collectivités locales. Mais comment arriverons-nous à résoudre un certain nombre de problèmes qui nous sont posés - je suis maire, comme vous, et conseiller général - si ce n'est grâce à une solidarité progressive ?

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Très bien !

M. le ministre du budget. Je voudrais donc que tous ceux qui disent souhaiter ardemment cette solidarité traduisent leurs propos dans leur vote.

Il y a quelques jours, dans un congrès de maires, j'entendais ceux qui, ici, s'opposent par leur vote à la solidarité, la proposer comme remède en dénonçant ceux qui les gouvernent et ont commencé à la mettre en œuvre.

M. Patrick Ollier. N'est-ce pas contradictoire avec la décentralisation ?

M. le ministre du budget. M. Ueberschlag s'est inquiété de l'augmentation de la dette publique. Il faut y voir une responsabilité collective puisque, depuis 1974, avec la politique conduite à l'époque - je ne porte pas là de jugement sur M. Chirac -, les déficits publics se sont effectivement creusés.

M. Jean Ueberschlag. Et entre 1986 et 1988 ?

M. le ministre du budget. Le poids de la dette par rapport à la richesse nationale est très inférieure chez nous à ce qu'il est chez nos partenaires. Pour le reste, M. Ueberschlag a critiqué en bloc ce budget. C'est un avis que je ne partage pas mais, au stade où nous en sommes, je pense que nous ne parviendrons pas à nous convaincre l'un l'autre !

M. Jean Ueberschlag. Vous avez raison !

M. le ministre du budget. Vous avez trouvé les moyens de la politique de l'emploi insuffisants : 88 milliards de francs, tout de même ! C'est un effort exceptionnel pour lutter contre le chômage de longue durée qui est la plus grande des inégalités et le plus grand des drames, celui qui déstabilise le plus les familles !

Mais qui peut croire que l'opposition détient les moyens de résorber le chômage, alors qu'il a atteint, en 1987, quand l'opposition était au pouvoir, - je ne lui fais pas de procès car le problème est très difficile - 10,5 p. 100 de la population active, soit davantage qu'aujourd'hui ?

M. Ligot a évoqué la crise de l'immobilier. C'est un grand problème. Je suis un peu agacé, parfois, que le Gouvernement soit présenté comme responsable d'une crise qui résulte, nous le savons tous, des excès spéculatifs des années antérieures. Elle se résorbera quand les prix auront assez baissé pour rendre la demande à nouveau solvable. Il y a là un phénomène de correction de la spéculation immobilière, en même temps, bien entendu, que de conjoncture générale.

Pour ce qui est de la responsabilité directe et de la mission du Gouvernement en matière de logements sociaux, je rappelle à M. Ligot que les moyens qui y sont consacrés sont considérables. Il y aura 80 000 PLA dans le budget de 1993, contre 55 000 en 1987 et 200 000 réhabilitations d'HLM. En 1995, monsieur Ligot, si nous suivons l'évolution actuelle, nous accomplirons le projet du Président de la République, l'achèvement en cinq ans de la réhabilitation du parc HLM.

Les moyens publics pour le logement sont supérieurs à 140 milliards de francs et ils contribuent, plus que dans les autres pays, à soutenir l'activité du bâtiment.

Je remercie M. Bapt du jugement très positif qu'il a porté sur le budget de 1993.

Il a évoqué le budget du sport et en a souligné les qualités et l'effort qu'il représente. Il a mis l'accent sur le problème des recettes du FNDS qui s'est posé du fait de la mauvaise tenue, depuis 1990, du Loto sportif.

A l'initiative de M. Charasse, le projet de budget pour 1993 prévoit un prélèvement supplémentaire de 155 millions sur le produit du Loto au profit du FNDS. Cet engagement sera tenu. Ce problème est donc réglé dans le sens que souhaitait M. Bapt depuis un certain temps.

M. Gérard Bapt. C'est exact.

M. le ministre du budget. Il a évoqué, et il connaît bien ce dossier en tant que « midi-pyrénéen », le problème des catastrophes naturelles, des mécanismes de premiers secours, puis celui de la reconnaissance des catastrophes naturelles elles-mêmes, ainsi que celui de la fréquence des réunions des commissions. Celles-ci ne peuvent se tenir que lorsque les dossiers ont été totalement constitués.

Je tiens à vous préciser que, pour 1992, et, le cas échéant, pour les années suivantes, les victimes de catastrophes naturelles qui auront des difficultés réelles pour acquitter leurs impôts directs locaux pourront s'adresser aux services de la comptabilité publique et à ceux de la direction générale des impôts qui examineront avec bienveillance les demandes de délais de paiement ou les demandes de remises gracieuses qui leur seront présentées. En tout état de cause, les décisions de reporter la date de majoration ont été prises dans les départements où l'état de catastrophe naturelle a été reconnu.

Il sera tenu compte, dans le calcul de la valeur locative de leur habitation, des changements de caractéristiques physiques lorsque ceux-ci entraînent une modification durable de plus de 10 p. 100 de la valeur locative.

Les contribuables qui, à la suite d'une catastrophe naturelle, seraient dans cette situation, peuvent donc d'ores et déjà demander pour 1993 une réduction de leur taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties auprès des services fiscaux compétents. C'est une information qu'il me paraît nécessaire de leur apporter.

La taxe d'habitation, en particulier, ne sera pas due, à compter de 1993, si le contribuable est dans l'impossibilité d'occuper son logement en raison, notamment, de son état de délabrement.

M. Jean Ueberschlag. Vous êtes généreux avec les finances des collectivités locales !

M. Augustin Bonrepaux. Mais l'Etat compense !

M. le ministre du budget. Il en sera de même en ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les contribuables dont l'habitation aura été détruite.

M. Jean Ueberschlag. C'est trop facile d'accorder des dégrèvements sur la fiscalité des autres !

M. le ministre du budget. Les dégrèvements, monsieur le député, ne sont pas prélevés sur les finances des collectivités locales.

M. Hollande a regretté que ne figure pas dans ce projet de budget une disposition visant à améliorer l'épargne salariale. Nous avons déjà eu cette discussion l'an dernier et il connaît les difficultés de l'exercice. Il n'est pas question de déstabiliser d'une manière ou d'une autre les mécanismes de retraite par répartition. Il y a donc un vrai problème d'articulation entre les mesures qu'il souhaite et les réflexions générales en cours.

J'ajoute que le succès du plan d'épargne d'entreprise est incontestable. La collecte atteint maintenant 20 milliards de francs par an et le stock doit approcher les 100 milliards. Ce succès montre bien que le produit est suffisamment attractif. Il ne me paraît donc souhaitable ni d'accroître les avantages qu'il comporte ni de le déstabiliser par une réforme hâtive.

Enfin, le Gouvernement n'est pas resté inactif, cette année, s'agissant d'encourager l'épargne longue des Français et de l'orienter vers l'investissement productif : le PEA voté au printemps répond à cet objectif.

Vous nous avez reproché, monsieur de Lipkowski, d'avoir gâché nos chances. Ce n'est pas exact. Tout a été fait, depuis 1988, pour préparer notre pays à l'ouverture du marché européen. Je regrette que vous vous refusiez à le reconnaître.

Vous avez présenté une liste très impressionnante de mesures supplémentaires en faveur de l'agriculture. Je vous renvoie à l'intervention de M. Bonrepaux. Le budget de l'agriculture présenté par le Gouvernement est incontestable. En matière fiscale, le plan d'accompagnement de la PAC prévoit à terme 3 milliards de francs d'allègements, dont 900 millions pour 1993. Au plan budgétaire l'enveloppe augmente de 2,5 milliards de francs, soit 6,4 p. 100. C'est un effort qui me paraît à la hauteur des besoins que nous constatons aujourd'hui sur le terrain, dans une époque de mutation de l'agriculture.

Vous qui connaissez bien le sujet, je vous demande de reconnaître la réalité de cet effort. La suppression progressive du foncier non bâti constitue, en particulier, une vieille revendication des députés du monde rural. L'ayant moi-même si longtemps entendu refuser par les gouvernements antérieurs...

M. Alain Bonnet et M. Raymond Douère. C'est vrai !

M. le ministre du budget. ... je voudrais aujourd'hui que la représentation nationale admette qu'après les 70 p. 100 de réduction sur les terres d'élevage l'an dernier, il y a là, de la part du gouvernement actuel, un effort considérable qui entérine, monsieur Ollier et monsieur Bonnet, une des recommandations du rapport que nous avons établi ensemble sur la crise de l'élevage et qui consacre la reconnaissance des difficultés traversées par l'agriculture.

M. Jean de Lipkowski. J'ai simplement demandé que l'on privilégie les bénéfices réinvestis.

M. le ministre du budget. C'est un autre problème dont nous aurons peut-être l'occasion de parler dans les jours qui viennent.

Mme Daugreilh a dressé un bilan critique de l'action gouvernementale qui m'a laissé perplexe.

M. Alain Bonnet. Et nous, pantois !

M. le ministre du budget. Je pense qu'elle préparait là un document qu'elle enverra peut-être à ses électeurs dans le cadre de la campagne électorale contre son concurrent local. Mais nous étions si loin d'un débat sur un budget équilibrant dépenses et recettes que j'en ai été fort étonné. Je le lui dis très gentiment, même si je regrette que cette situation l'ait conduite à nier certaines évidences.

En effet, on ne peut pas nier les allègements consentis aux ménages grâce à la baisse de la TVA - 40 milliards de moins depuis 1988 - ou grâce aux réductions d'impôt pour les emplois à domicile ou pour les frais de scolarité. Je veux bien que l'on juge cette dernière mesure sympathique, mais je trouve curieux qu'on la prétende électorale, alors qu'elle prolonge diverses mesures du même type qui ont été régulièrement prises en faveur des familles. Si Mme Daugreilh veut voter contre, elle le fera et nous le dirons. En tout cas, je suppose que d'autres sur le terrain le lui diront lorsqu'elle présentera le discours qu'elle nous a tenu ce matin.

Ce qui m'inquiète surtout, d'un point de vue général, c'est l'absence de propositions constructives de la part d'une opposition...

M. Alain Richard, rapporteur général. C'est désolant !

M. le ministre du budget. ... qui aspire très légitimement au pouvoir, mais il ne suffit pas d'y aspirer pour y accéder !

M. Raymond Douère. Parfois on aspire et ensuite on est refoulé !

M. le ministre du budget. Nous-mêmes en avons fait l'expérience pendant de nombreuses années.

Mme Daugreilh a affirmé que le crédit d'impôt éducatif n'avait pas de sens. On verra ce qu'en pensent les parents des cinq millions d'enfants qui vont en bénéficier. C'est une grande mesure de justice pour les familles, mais Mme Daugreilh n'en veut pas.

Que de dépenses supplémentaires on nous demande ! On nous a dit d'un côté que 80 milliards de francs pour l'éducation depuis 1988, c'était trop, c'était inutile. Et ce matin, elle a passé son temps à nous reprocher que ce n'était pas assez. Il y a là des discours contradictoires qui méritent d'être éclairés.

Enfin, monsieur Fuchs, je partage vos préoccupations...

M. Alain Rodet. S'il vous plaît, monsieur le ministre !

M. le ministre du budget. Oh ! j'ai oublié M. Rodet !

M. le président. Qui est pourtant là depuis de longues heures !

M. le ministre du budget. J'ai fait à tous des réponses très complètes et je serais navré, monsieur Rodet, si je ne retrouvais pas la feuille où j'ai noté les questions que vous m'avez posées. Ce serait une erreur grave !

M. Francis Gang. Vous ne voulez pas entendre la voix du Limousin ?

M. Jean Ueberschlag. M. Rodet avait été un peu critique envers vous, il me semble !

M. le ministre du budget. C'est sans doute pour cela que j'ai effectivement égaré ses questions. *(Sourires.)*

M. le président. L'essentiel est que l'opinion sache qu'il était là. *(Sourires.)*

M. le ministre du budget. Je le remercie à tout le moins d'avoir soutenu notre démarche et je lui répondrai par écrit afin qu'il ne puisse pas estimer que je n'ai pas voulu l'entendre.

Monsieur Fuchs, je partage donc vos préoccupations en ce qui concerne les remises et annulations de dettes. Un article du prochain collectif budgétaire sera d'ailleurs soumis à la représentation nationale sur cette question. Vous obtiendrez ainsi satisfaction.

Pour le reste, je vous rappelle que le Parlement vote une autorisation de dépenses et non une obligation de dépenses. Conformément à nos dispositions constitutionnelles et organiques, le Gouvernement peut mettre en œuvre des dispositifs de régulation budgétaire, dont le but est d'ailleurs de respecter le plafond de dépenses voté par le Parlement dans l'article d'équilibre.

Tout en présentant mes excuses à M. Alain Rodet, j'espère, mesdames et messieurs les députés, que ces réponses détaillées et précises à chacun des intervenants vous auront donné satisfaction. Je vous rappelle, pour conclure, qu'on ne peut pas proposer à la fois, dans le cadre d'une discussion budgétaire, de diminuer les impôts et d'augmenter les dépenses, car ce serait accroître d'une manière inexorable un déficit budgétaire que nous voulons maîtriser pour qu'il serve à l'économie française. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Patrick Ollier. C'est bien pourquoi il faut une autre politique !

M. le président. La suite de la discussion générale est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Nomination, éventuellement par scrutin dans les salles voisines de la salle des séances, d'un secrétaire de l'Assemblée nationale ;

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1993 n° 2931 (rapport n° 2945 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance ;

Discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1993 n° 2931 (rapport n° 2945 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures quarante.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

JEAN PINCHOT